



WUSC  EUMC

LE PROGRAMME D'ÉTUDIANTS RÉFUGIÉS

GUIDE POUR LES COMITÉS LOCAUX

Note : Afin de faciliter la lecture du présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXES	8
ACRONYMES	9
TERMINOLOGIE	10
REMERCIEMENTS	11
PRÉFACE	13
INTRODUCTION AU PARRAINAGE	15
Un aperçu du parrainage de réfugiés au Canada	15
Qu'est-ce que le parrainage privé?.....	15
Qui peut parrainer un réfugié?.....	16
Présentation du Programme d'étudiants réfugiés	16
Historique du PÉR.....	17
Le PÉR en perspective (données approximatives de 2012).....	18
Comment les candidats sont-ils choisis?.....	18
Description des camps de réfugiés.....	19
Kenya.....	19
Malawi	19
Asie du Sud-Est.....	20
Moyen-Orient	20
L'origine des étudiants parrainés par l'EUMC	20
RÔLES ET RESPONSABILITÉS	21
Le cycle du parrainage.....	21
Rôles et responsabilités	22
Étudiant PÉR.....	22
Bureau national de l'EUMC	23
Partenaires à l'étranger	23
Autorités canadiennes en matière d'immigration (au Canada et à l'étranger).....	23
Administration de l'université ou du collège	24
Comité local.....	24
Liste de vérification mensuelle des responsabilités du comité local	25
Calendrier des rapports	26
Rapport No 1.....	26
Rapport No 2.....	26
Rapport No 3.....	26

SUSCITER LA PARTICIPATION DES BÉNÉVOLES	27
Renforcer votre comité local	27
Mettre votre établissement à contribution.....	27
Susciter la participation communautaire	28
FAIRE UN BUDGET.....	29
Coût du parrainage.....	29
Faire votre budget.....	29
Soutien obligatoire pour un parrainage de 12 mois	30
Soutien recommandé.....	31
Soutien facultatif.....	31
Revoir votre budget avec l'étudiant PÉR.....	31
Gérer les attentes	32
Gestion financière.....	32
Examen annuel du financement	32
Des surplus dans votre compte du PÉR?	33
Taux de parrainage : Où votre établissement d'enseignement se situe-t-il?.....	33
COMMENT ASSURER LE FINANCEMENT.....	35
Élaborer une stratégie	35
Cotisations et référendums	36
Les cotisations destinées au PÉR comportent des avantages importants :	36
Vous songez à organiser une campagne référendaire?	36
Vous souhaitez augmenter les cotisations?.....	36
Les cotisations de la faculté.....	37
Dons (en espèces et en matériel)	37
Les événements	38
Savoir dire « merci ».....	38
Les modèles de financement canadiens :	
Où votre établissement d'enseignement se situe-t-il?.....	38
S'INVESTIR DANS UN PARRAINAGE	39
Formulaire d'intention de parrainage.....	39
Fonds de contribution au PÉR	39
Dossiers des candidats.....	40
Processus d'évaluation des dossiers.....	40
1re étape : formation d'un sous-comité.....	41
2e étape : vérification de l'admissibilité et classement des candidats	41
3e étape : confirmation du placement	41
4e étape : inscription à l'université, collège ou cégep	41
Formulaires d'immigration	42
Confidentialité	42
ARRIVÉE ET ORIENTATION	43
Communication avant l'arrivée	43
Trousse de bienvenue.....	43
Préparation avant l'arrivée de l'étudiant PÉR	43

Arrivées tardives.....	44
Annulations	44
Accueil de l'étudiant	45
Quelques trucs pour les moments qui suivent l'arrivée de l'étudiant :.....	45
Carte de résident permanent.....	45
Séance d'orientation	45
Trucs pour une bonne orientation :	46
La séance d'orientation doit permettre à l'étudiant PÉR de :.....	46
Les premiers jours au Canada	46
Orientation concernant le PÉR sur votre campus	47
Orientation concernant le campus et les cours.....	47
Orientation communautaire	48
Orientation sur les soins de santé.....	49
Assurance santé provinciale	49
Programme fédéral de santé intérimaire.....	49
Assurance maladie de l'université ou du collège.....	50
Planification familiale	50
Changements à la Loi sur l'immigration	50
L'ADAPTATION AU MILIEU ACADÉMIQUE	51
Établir des objectifs académiques réalistes.....	51
Choix et nombre de cours	51
Le recours au conseiller pédagogique.....	52
Statut de l'étudiant	52
Langue, rédaction et techniques d'étude	52
Bourses et prêts d'études	53
L'ADAPTATION SOCIALE	55
Se faire de nouveaux amis	56
Le choc culturel.....	57
Comment réagir au choc culturel	58
Le respect de la vie privée.....	58
Traumatisme et torture.....	59
Aide psychologique.....	60
Les barrières socioculturelles aux soins en santé mentale	60
Le racisme	60
APRÈS LES PREMIÈRES SEMAINES.....	63
Les examens, les congés et les mois d'été.....	63
Emploi.....	64
Prêt de voyage	65
Déclarations de revenus	65
Voyager à l'extérieur du Canada.....	66
Soutenir la famille et les amis à l'étranger	66

LE CHEMIN VERS L'INDÉPENDANCE.....	67
Créer l'espace nécessaire à l'autonomie	67
Évaluation de fin d'année du parrainage	67
Déménager dans une autre ville ou un autre campus	67
Décider de retourner dans son pays d'origine ou de s'établir au Canada	68
Le parrainage d'amis ou de parents voulant venir au Canada	68
La tenue des livres	68
L'ENGAGEMENT DU PUBLIC	71
Pourquoi susciter l'engagement de la population?.....	71
Étape 1 : Définissez votre (vos) objectif(s).....	71
Étape 2 : Choisissez une date	71
Étape 3 : Choisissez une stratégie	72
Participation de l'étudiant PÉR	72
Les relations avec les médias	73
Remarque concernant Facebook et les autres sites de réseautage social.....	74
Au-delà du PÉR	74
ANNEXES.....	75
Renseignements de base	76
Organisations nationales et internationales.....	77
Ressources pour l'engagement des campus	78
Ressources PÉR	79
Films documentaires	81
Vidéos spécifiques sur le PÉR :	81
Engagement du public	83

ANNEXES

ANNEXE I : Renseignements de base

ANNEXE II : Organisations nationales et internationales

ANNEXE III : Ressources pour l'engagement des campus

ANNEXE IV : Ressources du PÉR

ANNEXE V : Films documentaires

ANNEXE VI : Engagement du public

ACRONYMES

CIC Citoyenneté et Immigration Canada

CL Comité local de l'EUMC sur un campus universitaire ou collégiale

CCR Conseil canadien pour les réfugiés

EUMC Entraide universitaire mondiale du Canada

FIP Formulaire d'intention de parrainage

HCC Haut-commissariat du Canada

HCR Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

IELTS Système d'évaluation en langue anglaise internationale

NAS Numéro d'assurance sociale

OIM Organisation internationale pour les migrations

ONG Organisation non gouvernementale

PFPPR Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés

PFSI Programme fédéral de santé intérimaire

PPR Programme de parrainage privé de réfugiés

SEP Signataires d'entente de parrainage

SJR Service jésuite des réfugiés

PÉR Programme d'étudiants réfugiés

TOEFL Test d'anglais langue étrangère

WT Windle Trust

TERMINOLOGIE

Candidat au PÉR Un réfugié qui a soumis une demande de parrainage auprès du PÉR et qui est dans un pays d'asile.

Étudiant PÉR Un étudiant qui est arrivé au Canada et qui est en train d'être parrainé par le PÉR

Étudiant réfugié Dans la mesure du possible, il faut éviter d'utiliser ce terme, puisque la personne qui est arrivée au Canada par l'entremise du PÉR n'est plus une personne réfugiée – mais désormais un résident permanent du Canada, avec un foyer et un avenir. Beaucoup souffrent de la stigmatisation liée à l'appellation de « réfugié » et d'ailleurs, il n'est plus exact de les appeler ainsi après leur arrivée.

REMERCIEMENTS

En 2013, l'EUMC a célébré le 35e anniversaire du Programme d'étudiants réfugiés! Forcément, la liste de ceux que nous devrions remercier est longue et vaste! Par conséquent, nous remercions collectivement tous ceux qui nous ont aidés, directement ou indirectement, à atteindre ces jalons remarquables.

Nous souhaitons remercier tout particulièrement les groupes qui suivent, car ils ont joué un rôle important dans le développement et le succès du Programme d'étudiants réfugiés :

- Tous les étudiants PÉR, anciens et nouveaux, les membres des comités locaux, le personnel administratif et les professeurs qui ont partagé leurs précieuses expériences avec nous et qui représentent l'EUMC à l'échelle communautaire;
- Les partenaires de l'EUMC, au Canada et à l'étranger : Citoyenneté et Immigration Canada, le Conseil canadien pour les réfugiés, le Service jésuite des réfugiés, Windle Trust Kenya, EUMC-Malawi et l'Organisation internationale pour les migrations;
- Tout le personnel et tous les bénévoles de l'EUMC, anciens et nouveaux, qui ont contribué au Programme d'étudiants réfugiés d'une façon ou d'une autre;
- Les gouvernements, les fondations, les entreprises, les donateurs privés qui ont financé le programme depuis ses débuts jusqu'à maintenant. Soulignons notamment les bailleurs de fonds actuels : le ministère de la Formation, des Collèges et des Universités de l'Ontario et le réseau des comités locaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou émettre des commentaires, veuillez joindre :

EUMC-PER

1404, rue Scott

Ottawa, ON, K1Y 4M8

(613) 798-7477 ou 1-800-267-8699

per@eumc.ca | www.eumc.ca

PRÉFACE

Cher dirigeant, chère dirigeante de comité local,

Grâce à des comités locaux comme le vôtre, des étudiants canadiens d'un bout à l'autre du pays sont devenus des leaders dans le parrainage de réfugiés. Bien que vos expériences soient diverses, vous êtes unis par une même volonté quant à l'engagement des jeunes et par votre adhésion au rêve de l'EUMC que l'éducation peut changer le monde.

L'EUMC a une longue histoire en ce qui concerne son implication auprès des réfugiés. Durant les années 1930, c'est par le biais de l'EUMC et des organismes qui l'ont précédé que des étudiants canadiens ont pu aider des étudiants réfugiés à quitter l'Europe de l'Est. Dans les années 1940, après la Deuxième Guerre mondiale, ils ont fourni de l'aide aux personnes déplacées. La décennie suivante, ils ont répondu aux besoins urgents des réfugiés hongrois et tchécoslovaques. Dans les années 1960, ce sont de nombreux étudiants africains qui sont venus au Canada par le biais de l'EUMC. Et dans les années 1970 et 1980, la priorité est allée aux réfugiés issus du mouvement anti-apartheid.

Le format actuel du PÉR a été conçu par un petit groupe d'étudiants de l'Université de Carleton qui, en 1978, a parrainé un jeune réfugié zambien au Canada et lui a permis de terminer ses études postsecondaires dans un milieu sans violence et sans peur. Depuis, les comités locaux de l'EUMC ont parrainé des réfugiés de nombreux autres pays déchirés par la guerre, dont l'Afghanistan, l'Angola, la Bosnie, le Myanmar, le Burundi, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, l'Iran, le Liberia, la Pologne, le Rwanda, la Sierra Leone, la Somalie et l'Ouganda.

Des étudiants canadiens de toutes les générations ont donc répondu aux besoins d'étudiants réfugiés et ont contribué à améliorer leur vie. Le PÉR est présentement à l'œuvre dans plus de 60 campus au Canada et plus de 70 étudiants sont parrainés chaque année. En 2013, le PÉR a célébré ses 35 ans d'existence et l'arrivée de plus de 1 300 étudiants réfugiés. Ce sont là des jalons remarquables!

Grâce à la passion et à l'engagement d'étudiants bénévoles dans les campus à travers tout le pays, nous avons aidé de nombreuses personnes à réaliser leurs rêves. Le PÉR transforme la vie de ses participants et enrichit les communautés qui les accueillent. C'est un programme qui canalise la détermination et le dévouement des bénévoles afin de susciter des changements, de sensibiliser les autres et, en fin de compte, de créer une nouvelle génération de leaders consciencieux, engagés et soucieux du bien-être d'autrui. Voilà un programme dont les Canadiens devraient être extrêmement fiers.

En nous fondant sur cette noble tradition d'engagement, c'est avec enthousiasme que nous nous tournons vers l'avenir. Au cours des prochaines années, l'EUMC entreprendra d'autres activités dans les camps de réfugiés pour s'assurer qu'un plus grand nombre de filles et de femmes sont admises au parrainage et pour améliorer les possibilités d'éducation de ceux et celles qui ne s'établiront pas au Canada.

Votre dévouement auprès du PÉR permet de poursuivre cette remarquable histoire.

Merci encore de faire partie de cette aventure!

L'équipe du programme d'étudiants réfugiés

CHAPITRE 1

INTRODUCTION AU PARRAINAGE

UN APERÇU DU PARRAINAGE DE RÉFUGIÉS AU CANADA

Chaque année, des millions de gens à travers le monde sont forcés de fuir leur pays d'origine pour échapper à la persécution, à la guerre ou à de graves violations des droits de la personne. Dans bien des cas, ces personnes ne pourront jamais retourner chez elles¹.



Selon la Convention de 1951 des Nations Unies relative au statut de réfugié, a qualité de réfugié :

« Toute personne qui, pour des raisons bien fondées, **crain**t la persécution à cause de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques (i) est à l'extérieur du pays dont elle détient la nationalité et ne peut pas, ou ne veut pas, en raison de ces craintes, se mettre sous la protection de ce pays, ou (ii) ne détenant la nationalité d'aucuns pays, est à l'extérieur du pays de son ancienne résidence habituelle et ne peut pas ou ne veut pas, en raison de ces craintes, retourner dans ce pays. »

Le Canada dispose de trois filières différentes pour accorder le statut d'immigrant reçu à des réfugiés. Il y a les réfugiés qui arrivent au Canada directement de l'étranger sous parrainage gouvernemental. Il y a aussi ceux qui sont parrainés par des groupes privés, soit par des membres de leur famille, soit par un groupe confessionnel, soit par le biais d'un organisme comme l'EUMC. Dans tous ces cas, le processus de présélection, de sélection et d'émission des documents de voyage des réfugiés se fait à partir du pays d'asile, à l'étranger. Enfin, un certain nombre de réfugiés se présentent directement à une frontière canadienne et y revendiquent le statut de réfugiés.

Qu'est-ce que le parrainage privé?

Propre au Canada, le Programme de parrainage privé des réfugiés (PPPR) offre aux Canadiens et aux résidents permanents l'occasion de participer activement à la réinstallation des réfugiés. Le programme est un partenariat entre le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et des organismes de partout au pays, comme l'EUMC, des groupes à vocation confessionnelle, des associations communautaires, des organismes humanitaires, des syndicats, ou des groupes de cinq personnes ou plus qui décident de relever le défi. Dans le cadre du PPPR, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) facilite l'arrivée des réfugiés au Canada et les répondants privés s'engagent à leur fournir l'hébergement, le soutien financier, l'aide à l'établissement dont ils auront besoin durant leur première année de résidence au Canada. Après cette période, on s'attend à ce que ces personnes soient devenues autonomes².

1 <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/parrainer/index.asp>

2 <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/evaluation/pppr/pppr-sommaire.asp>

Qui peut parrainer un réfugié?

Dans la plupart des pays, seuls les gouvernements peuvent parrainer des réfugiés. Toutefois, grâce au Programme de parrainage privé des réfugiés, les Canadiens peuvent y participer activement. Des organismes reconnus et des groupes de personnes peuvent parrainer des réfugiés. Les membres des groupes doivent être des citoyens canadiens ou des résidents permanents âgés d'au moins 18 ans. Il existe trois catégories de groupes de parrainage : 1) les signataires d'entente de parrainage (SEP) et leurs groupes constitutifs (GC); 2) les groupes de cinq (G5); 3) les répondants communautaires³.

L'EUMC et ses comités locaux s'inscrivent dans la catégorie des SEP et leurs GC. Un certain nombre d'organismes au pays ont signé des ententes de parrainage avec le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec pour faciliter le processus de parrainage privé. Ces organismes peuvent parrainer eux-mêmes des réfugiés ou encore le faire par le biais de leurs GC. En tant que signataire d'entente de parrainage, l'EUMC est en mesure de faciliter le parrainage de réfugiés au Canada par l'entremise de son réseau de comités locaux. Tandis que les comités locaux financent les parrainages et aident les étudiants à intégrer la société canadienne, le bureau national de l'EUMC agit à titre de parrain officiel de chaque étudiant réfugié.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'ÉTUDIANTS RÉFUGIÉS

Depuis 1978, le Programme d'étudiants réfugiés (PÉR) de l'EUMC a permis à plus de 1 400 réfugiés de s'établir au Canada en tant que résidents permanents et de poursuivre leur éducation postsecondaire. L'EUMC a parrainé des étudiants provenant de plus de 35 pays, dont l'Afghanistan, la Birmanie, le Burundi, la Tchécoslovaquie, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, l'Iran, le Libéria, le Rwanda, la Sierra Leone, la Somalie, l'Afrique du Sud, le Sri Lanka, le Soudan du Sud et l'Ouganda.

L'EUMC est unique en son genre au sein des SEP, car les partenariats privés offerts dans le cadre du PÉR permettent aux réfugiés parrainés de poursuivre leurs études postsecondaires. Le PÉR est d'autant plus unique car il engage de jeunes canadiens au processus de parrainage.

Chaque année, plus de 70 réfugiés arrivent au Canada comme résidents permanents par le biais du PÉR et ils commencent immédiatement leurs études postsecondaires. L'EUMC s'assure de la réussite du programme en facilitant la sélection des réfugiés à l'étranger en collaboration avec des agences internationales et le gouvernement canadien, en plaçant les réfugiés dans une université ou un collège canadien, en fournissant de la formation et des conseils aux comités locaux. Chaque réfugié est parrainé par un comité local de l'EUMC sur le campus qui réunit à l'avance les fonds nécessaires et fournit à l'étudiant au moins 12 mois de soutien financier, social et scolaire.



3 <http://cic.gc.ca/francais/ressources/publications/ref-parrainage/section-2-03.asp>

HISTORIQUE DU PÉR

Années 1920	Après la Première Guerre mondiale, l'organisme European Student Relief organise une campagne très efficace pour subvenir aux besoins de base des étudiants européens de niveau postsecondaire. Les comités d'étudiants sur les campus de plus de 40 pays du globe amassent des fonds et recueillent les dons de vêtements et de livres pour les étudiants européens dans le besoin. L'aide à l'éducation est également offerte aux prisonniers de guerre.
Années 1930	Le prédécesseur de l'EUMC, le Service international aux étudiants (SIÉ), fournit une aide matérielle aux étudiants affectés par les catastrophes naturelles et d'origine humaine, et aide les réfugiés fuyant l'oppression en Allemagne, en Autriche et en Tchécoslovaquie. En 1939, un groupe d'étudiants et de professeurs forment le premier comité canadien du SIÉ à l'Université de Toronto, et aide à la réinstallation d'étudiants juifs au Canada par le biais de divers échanges universitaires.
Années 1940	Après la Deuxième Guerre mondiale, les étudiants bénévoles du SIÉ fournissent une aide aux personnes déplacées et appuient la réinstallation de réfugiés au Canada.
Années 1950	Le SIÉ change son nom pour Entraide universitaire mondiale afin de mieux représenter la participation de l'ensemble du milieu universitaire et de souligner le fait que, désormais, ses opérations de soutien et de réhabilitation se concentreront davantage vers le Moyen-Orient et l'Asie que vers l'Europe. En 1957, l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC) est enregistrée en tant qu'organisation non gouvernementale sans but lucratif. À travers l'EUMC, des étudiants canadiens répondent aux besoins urgents des réfugiés en provenance de Hongrie et de la Tchécoslovaquie, y compris en aidant ces réfugiés à se réinstaller au Canada.
Années 1960	Dans les années 1960 plusieurs étudiants africains viennent au Canada par l'entremise de l'EUMC.
Années 1970	La priorité devient le soutien au mouvement anti-apartheid, les comités locaux militent contre l'apartheid sur les campus et ils aident les militants de l'anti-apartheid à avoir accès à l'éducation.
1978	Le Canada met sur pied le Programme de parrainage privé de réfugiés et l'EUMC parraine son tout premier étudiant au Canada. L'étudiant, originaire de la Zambie, est parrainé par l'Université Carleton.
1981	L'EUMC devient un signataire d'entente de parrainage (SEP) en ratifiant l'entente-cadre avec Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).
1987	L'EUMC signe une entente de parrainage avec la province de Québec.
2008	L'EUMC célèbre l'arrivée du 1000e étudiant réfugié du PÉR.
2013	L'EUMC célèbre 35 ans de parrainage



LE PÉR EN PERSPECTIVE (DONNÉES APPROXIMATIVES DE 2012)

15,4 millions	Nombre de réfugiés dans le monde
27 500	Nombre d'immigrants au Canada
2 000	Nombre de réfugiés au Canada
5 400	Nombre de réfugiés qui se sont réinstallés au Canada grâce à un parrainage
4 200	Nombre de réfugiés qui se sont réinstallés au Canada grâce à un parrainage privé
74	Nombre de réfugiés qui ont bénéficié d'un parrainage privé par le biais du PÉR

COMMENT LES CANDIDATS SONT-ILS CHOISIS?

L'EUMC accepte actuellement des demandes des régions suivantes : le **Kenya**, le **Malawi**, le **Moyen-Orient**, et l'**Asie du Sud-Est**. Les demandes au PÉR ne sont acceptées que par l'entremise d'organismes partenaires de l'EUMC dans ces pays. Pour être admis, les candidats doivent être reconnus à titre de réfugiés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et acceptés par l'EUMC, les autorités canadiennes en matière d'immigration, le bureau du registraire du collège ou de l'université et par un comité local parrain

Les critères de sélection des candidats sont les suivants :

- Être âgé de 17 à 25 ans.
- Avoir terminé ses études secondaires (la préférence est accordée aux étudiants réfugiés qui satisfont les exigences du niveau « O » et le fait de détenir un diplôme constitue un avantage).
- Être reconnu comme réfugié par le pays d'asile (p. ex., un réfugié au titre de la Convention de l'ONU).
- Exprimer le besoin de s'établir ailleurs.
- Maîtriser l'anglais ou le français.
- Être célibataire, sans personne à charge et être en mesure de s'établir au Canada.
- Être autonome et mature.

Le PÉR est un programme très compétitif. L'EUMC reçoit des centaines de demandes chaque année et ne peut parrainer qu'environ 70 personnes qui en ont fait la demande. Les réfugiés ciblés comme étant des candidats potentiels (c.-à-d. qui répondent aux critères de sélection ci-dessus) sont évalués en fonction de leurs notes du niveau secondaire, leurs compétences linguistiques en anglais ou en français et la perception que l'on aura de leur capacité à bien s'établir au Canada. Avant d'être acceptés, les candidats doivent aussi passer des entrevues exhaustives avec l'EUMC, CIC et les partenaires officiels, et ils doivent se soumettre à un examen médical et des évaluations de sécurité organisés par CIC.

Une fois choisis, l'EUMC assigne à chaque réfugié retenu un comité local et un établissement d'enseignement postsecondaire, en prenant en compte les besoins et les préférences du réfugié, la capacité du comité local parrain et les exigences d'admission de l'établissement d'enseignement.

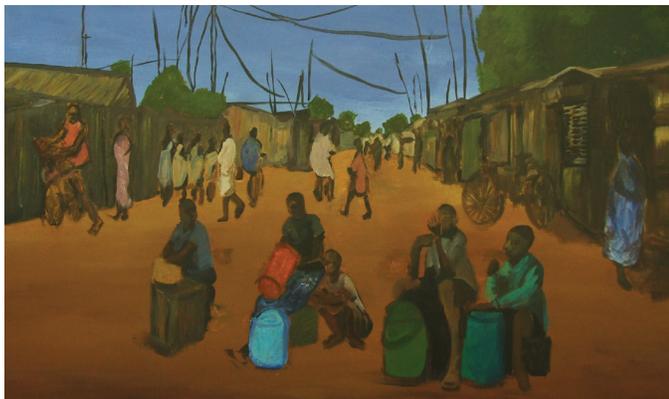
Quelle est la limite d'âge?

L'EUMC a établi la limite d'âge pour faire une demande au PÉR de 17 à 25 ans, car le programme se fonde sur le concept de « jeunes qui parrainent des jeunes ». La grande majorité des membres des comités locaux sont des étudiants de premier cycle de ce groupe d'âge, et puisque le parrainage implique l'engagement à soutenir le réfugié sur les plans sociaux et émotifs, il est important que l'étudiant PÉR et les membres du comité local puissent s'entendre et apprendre les uns des autres. Idéalement, comme ce sont des « jeunes qui parrainent des jeunes », il se créera des liens d'amitié entre l'étudiant PÉR et les membres du comité local.

DESCRIPTION DES CAMPS DE RÉFUGIÉS

L'EUMC recrute actuellement des candidats au PÉR provenant de deux camps de réfugiés situés au Kenya, d'un camp situé au Malawi et de divers camps en Asie du Sud-Est et au Moyen-Orient.

Kenya



Le camp de réfugiés de Kakuma⁴ est situé dans le nord-ouest du Kenya, dans le district Turkana, le long de la frontière soudanaise. Le camp de Kakuma est l'un des plus grands et plus vieux camps de réfugiés au monde. Il a été établi en 1992 en réponse à l'énorme vague de réfugiés provenant du sud du Soudan. Aujourd'hui, le camp héberge environ 125 000 personnes ce qui est la population la plus élevée à Kakuma jusqu'à maintenant. La vaste majorité de réfugiés du camp de Kakuma viennent du sud du Soudan, mais le camp abrite également des populations considérables de Somaliens et d'Éthiopiens.

D'autres nationalités s'y retrouvent, soit des réfugiés du Burundi, de la République démocratique du Congo, de l'Érythrée et de l'Ouganda. L'EUMC a choisi des candidats au PÉR dans ce camp depuis le début des années 1990.



Le camp de réfugiés de Dadaab⁵ est situé dans le nord-est du Kenya, à environ 100 km de la frontière somalienne. Le camp de Dadaab est composé de quatre camps de réfugiés : Dagahaley, Hagadera, Ifo, et Ifo II. Bien qu'originellement construit pour un maximum de 90 000 réfugiés. Ces camps hébergent une population totale d'environ 500 000 réfugiés (chiffre datant de 2012), 97 % d'entre eux provenant de la Somalie. Les réfugiés y sont hébergés depuis 1991, lorsque la guerre civile a éclaté en Somalie. Toutefois, d'autres chercheurs d'asile continuent à traverser la frontière du Kenya. L'EUMC travaille dans le camp de Dadaab en collaboration avec Windle Trust Kenya.

Malawi

Dans les années 1990, la violence et l'agitation civile ont éclaté dans la région des Grands Lacs d'Afrique et les réfugiés se sont dirigés au Malawi. Ils étaient hébergés dans deux camps, Dzaleka et Luwani, jusqu'en 2007, lorsque le gouvernement a fermé le camp Luwani. Cela a eu pour résultat de gonfler soudainement la population de Dzaleka qui était d'environ 5 000 réfugiés à plus de 8 000 réfugiés⁶. La vaste majorité des réfugiés du camp Dzaleka proviennent maintenant du Rwanda, du Burundi et de la République démocratique du Congo⁷. La plupart des réfugiés, bien qu'ils viennent de pays francophones, ont grandi dans le camp et ont appris l'anglais.

Un petit nombre de réfugiés au Malawi sont rapatriés dans leur pays d'origine et l'intégration locale n'est pas offerte par le gouvernement du Malawi. La réinstallation à l'étranger demeure ainsi une importante solution de rechange. L'EUMC a parrainé des réfugiés du Malawi depuis 1998, avec environ 20 candidats choisis annuellement pour le programme. Pour ces candidats, il est difficile de retrouver les

4 <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d45d.html>

5 <http://www.care.org/careswork/emergencies/dadaab/#>

6 <http://www.unhcr.org/news/NEWS/473318942.html> (en anglais seulement) / <http://www.unhcr.fr/4acf419e20.html> (en français)

7 <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d50b.html>

documents originaux requis, surtout pour les étudiants provenant de la République démocratique du Congo pour qui cela peut prendre jusqu'à trois ans pour obtenir les diplômes originaux d'études secondaires.

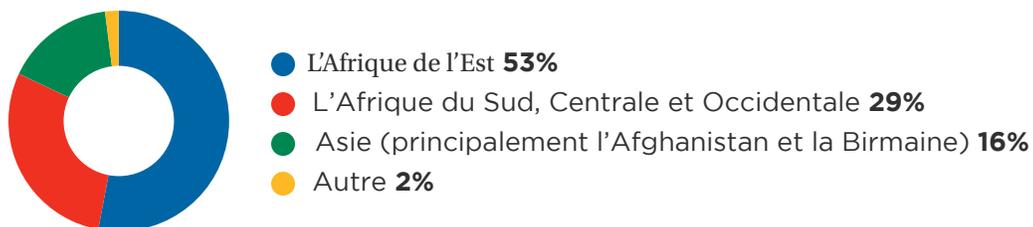
Asie du Sud-Est

Des réfugiés du Myanmar (Birmanie) ont commencé à fuir leur pays dans les années 1980 et ils se sont progressivement établis dans des camps en Thaïlande, en Malaisie et dans d'autres pays voisins⁸. Les réfugiés ont demandé l'asile dans la région à la suite de conflits ethniques au Myanmar, ainsi que les violations des droits de l'homme contre les opposants politiques et certaines minorités religieuses. Collectivement, on estime qu'il y avait environ 479 600 réfugiés en plus de 45 000 demandeurs d'asile originaires du Myanmar en 2014⁹. Bien que le HCR se prépare pour le retour éventuel de réfugiés en Thaïlande qui proviennent de la partie sud-est du Myanmar, les tensions intercommunautaires restent élevés dans l'État de Rakhine et continuent à forcer les individus à fuir le pays vers la Thaïlande, la Malaisie, et l'Indonésie. L'EUMC parraine des réfugiés des camps en Thaïlande depuis 1989, et a développé le programme dans d'autres pays d'asile, comme la Malaisie, au cours des dernières années.

Moyen-Orient

Le PÉR a amorcé son travail au Moyen-Orient en 1984 avec le parrainage d'étudiants iraniens. Entre la fin des années 1980 et le début des années 2000, la majorité des étudiants PÉR provenant de cette région étaient Afghans. Au cours des dernières années, en raison des conditions en détérioration et des crises en République arabe syrienne et en Irak l'EUMC a renouvelé son travail dans la région afin de réinstaller des jeunes en besoin urgent d'une solution durable et d'une chance de poursuivre leurs études postsecondaires. En janvier 2014, les Syriens et les Irakiens représentaient près d'un tiers de la population de réfugiés dans le monde, la majorité ayant fui vers les pays voisins: la Jordanie, le Liban et la Turquie.

L'ORIGINE DES ÉTUDIANTS PARRAINÉS PAR L'EUMC



8 <http://www.tbbsc.org/>

9 <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d6eb.html>

CHAPITRE 2

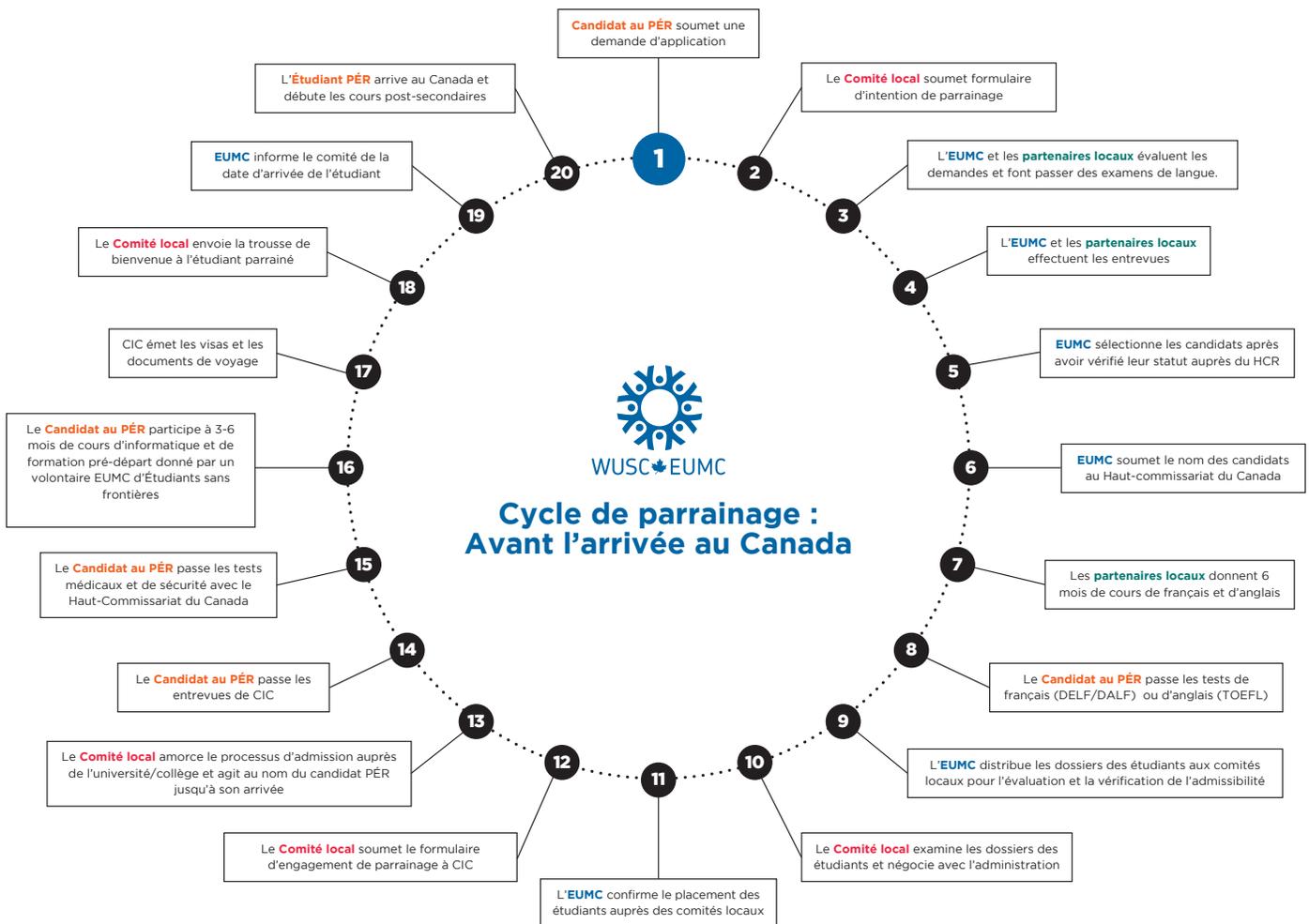
RÔLES ET RESPONSABILITÉS

LE CYCLE DU PARRAINAGE

Le Programme d'étudiants réfugiés (PÉR) est à l'œuvre autant à l'étranger qu'au Canada pour garantir le succès des parrainages. Tandis que les comités locaux accueillent et aident les étudiants PÉR à s'intégrer à la vie étudiante, l'EUMC et ses partenaires à l'étranger s'activent sur le terrain, en recrutant, en formant et en préparant des candidats au PÉR en vue d'une réinstallation au Canada.

Bien que la durée du parrainage ne soit que de douze mois à partir du moment où l'étudiant arrive au Canada, le cycle de parrainage est un processus d'au moins deux ans et demi.

Le diagramme suivant illustre le cycle du parrainage, à l'étranger et au Canada, avant qu'un étudiant PÉR arrive au Canada :



RÔLES ET RESPONSABILITÉS

L'EUMC se fie sur le soutien de nombreux intervenants pour assurer le succès du Programme d'étudiants réfugiés, dont :

- l'étudiant PÉR;
- Le bureau national de l'EUMC;
- Les partenaires à l'étranger;
- l'administration de l'université ou du collège;
- et, bien entendu, les comités locaux de l'EUMC!

Les rôles et responsabilités de chaque partenaire sont déterminants pour la réussite à long terme du PÉR. Le chapitre qui suit fournit un aperçu des responsabilités de chacun durant le processus de parrainage. Pour obtenir un calendrier détaillé de parrainage du PÉR, veuillez consulter le site Web de l'EUMC.



Étudiant PÉR

Tout étudiant PÉR doit :

- présenter sa demande au bureau de l'EUMC à l'étranger ou à l'organisme partenaire de l'EUMC dans le camp de réfugiés;
- passer les entrevues de sélection, les évaluations médicales et de sécurité et les tests linguistiques;
- suivre l'orientation offerte avant le départ;
- une fois arrivé au Canada, planifier ses études à court et à long terme avec l'aide du comité local;
- communiquer régulièrement avec l'EUMC et le comité local, surtout à l'arrivée et durant l'étape de transition après le parrainage;
- prendre les mesures pour être autonome une fois la période de parrainage terminée;
- compléter les évaluations demandées à mi-parcours et à la fin du parrainage.

Bureau national de l'EUMC

En tant qu'organisme signataire de l'entente de parrainage (SEP) avec le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, le rôle de l'EUMC consiste à : **1) choisir des candidats qualifiés pour le PÉR; 2) faciliter le placement des étudiants dans des établissements d'enseignement postsecondaire; 3) orienter, former, soutenir et appuyer** les comités locaux et les étudiants PÉR. À ce titre, l'EUMC doit :

- examiner les demandes, préparer et réaliser les entrevues avec les candidats potentiels;
- acheminer les dossiers des candidats aux comités locaux et coordonner le placement des étudiants PÉR dans les établissements d'enseignement postsecondaire;
- agir à titre d'agent de liaison entre les intervenants clés participants au processus de parrainage (comités locaux, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), Organisation internationale pour les (OIM), Service Jésuite des Réfugiés (SJR), Windle Trust, etc.);
- élaborer des outils pour les comités locaux, les étudiants PÉR et les organismes partenaires;
- fournir de l'aide, des conseils, de l'expertise et de la formation en matière organisationnelle aux comités locaux;
- établir des liens avec d'autres agences de réfugiés ou d'organismes d'aide à l'immigration;
- gérer et évaluer le PÉR;
- chercher du financement et autre soutien pour veiller à la durabilité du PÉR;
- rendre compte au CIC, au gouvernement du Québec, au conseil d'administration de l'EUMC, aux membres de l'EUMC et aux donateurs au PÉR;
- promouvoir le PÉR dans tout le Canada.

Partenaires à l'étranger

Pour faciliter les parrainages, l'EUMC se fie à la coopération de nombreux organismes à l'étranger, notamment l'UNHCR, Windle Trust Kenya, Service Jésuite des Réfugiés et l'OIM. Dans certains cas, l'EUMC travaille aussi en collaboration avec ses propres bureaux à l'étranger.

Ces partenaires :

- font la promotion du PÉR dans les camps de réfugiés et dans les pays d'asile;
- affichent l'appel de candidatures, présélectionnent les candidats et procèdent aux entrevues initiales de sélection;
- organisent les tests de compétences linguistiques et offrent les séances d'orientation avant le départ;
- organisent et facilitent les préparatifs de voyage des étudiants réfugiés;
- font le lien entre l'EUMC, les candidats au PÉR, l'OIM et les bureaux des visas à l'étranger.

Autorités canadiennes en matière d'immigration (au Canada et à l'étranger)

Comme pour tout autre cas de parrainage privé, les autorités gouvernementales du Canada et du Québec doivent approuver la demande de parrainage par le biais du PÉR de l'EUMC (voir chapitre 1) et en faire le traitement. Les autorités canadiennes en matière d'immigration doivent :

- évaluer et traiter les formules d'engagement d'immigration;
- réaliser l'entrevue des candidats à l'étranger afin de déterminer leur admissibilité;
- émettre les certificats de santé et de sécurité et les visas de voyage au Canada; autoriser les prêts de voyage aux étudiants;
- faire le lien avec les bureaux de l'OIM pour s'assurer des préparatifs de voyage des étudiants au Canada;
- administrer le remboursement des prêts de voyage;
- fournir des renseignements sur les organismes locaux et les services accessibles aux nouveaux arrivants au Canada.

Administration de l'université ou du collège

Pour être admis au parrainage, un candidat du PÉR doit avoir un très bon dossier scolaire lui permettant d'être admis dans une université ou un collège canadien. Le rôle de l'administration de l'université ou du collège est de :

- déterminer les exigences scolaires pour l'admission;
- confirmer et traiter la demande d'admission de l'étudiant PÉR;
- offrir à l'étudiant les services d'un conseiller pédagogique et financier;
- dans certains cas, fournir au comité local un conseiller membre du corps professoral;
- dans certains cas, fournir de l'argent (espèces) et des dons de matériel pour aider au financement du parrainage (p. ex., l'exemption de frais de scolarité et de résidence, l'offre de plans repas et le paiement des livres).



Comité local

Lors d'un premier parrainage d'étudiant, le comité local doit :

- communiquer son intérêt de devenir parrain au bureau national de l'EUMC et **travailler en étroite collaboration avec le personnel de l'EUMC** pour déterminer la stratégie à adopter pour le parrainage;
- mobiliser un groupe de membres du comité local intéressés au parrainage (minimum de 5);
- étudier le processus de parrainage en lisant et en consultant les ressources en ligne sur le site Web de l'EUMC, et en discutant avec d'anciens étudiants PÉR et des comités locaux parrains actifs dans la région;
- recruter un conseiller au sein du corps professoral ou du personnel administratif;
- préparer un budget;
- sensibiliser les intervenants clés de l'établissement d'enseignement au PÉR et obtenir leur soutien (p. ex., l'administration, l'association étudiante, etc.);
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de financement pour payer les cotisations étudiantes, les frais de scolarité, la résidence, les repas et pour obtenir des dons;
- participer dans toute la mesure du possible aux ateliers de formation du PÉR, (p. ex., lors du Forum international, des rencontres régionales et de leadership ou des formations en ligne);
- localiser les ressources communautaires (p. ex., organismes de réinstallation);
- évaluer ses capacités en matière de parrainage (p. ex., peut-il parrainer un étudiant aux trois ans ou quatre étudiants par année?);
- **Structurer le PÉR de façon à assurer sa durabilité!**
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation du public afin d'informer la population étudiante et la communauté universitaire/collégiale et d'obtenir leur soutien.

Lors de tout parrainage, le comité local doit :

- s'engager à fournir à l'étudiant PÉR un soutien **financier, moral, scolaire et émotionnel durant au moins 12 mois**;
 - s'assurer du soutien de l'université ou du collège;
 - établir un budget et recueillir les fonds nécessaires pour soutenir l'étudiant durant son parrainage;
 - aider l'étudiant PÉR à se préparer à l'autonomie après la période de parrainage
- Liste de vérification mensuelle des responsabilités du comité local

LISTE DE VÉRIFICATION MENSUELLE DES RESPONSABILITÉS DU COMITÉ LOCAL

MOIS	PARRAINAGE EN COURS	PROCHAIN PARRAINAGE (PRÉPARATIFS)
AOÛT	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil de l'étudiant PÉR au Canada! • Envoyer les coordonnées de l'étudiant à l'EUMC 	
SEPTEMBRE	<ul style="list-style-type: none"> • Donner l'orientation et demander la documentation gouvernementale • Revoir le budget • Confirmer l'inscription aux cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Solliciter l'appui des partenaires sur le campus et réviser les ententes pour l'année prochaine
OCTOBRE	<ul style="list-style-type: none"> • Aider l'étudiant PÉR à s'ajuster sur les plans sociaux et scolaires 	
NOVEMBRE	<ul style="list-style-type: none"> • Doter l'étudiant PÉR de vêtements chaud 	<ul style="list-style-type: none"> • Soumettre son « Intention de parrainage », incluant le budget, à l'EUMC
DÉCEMBRE	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmer les plans des vacances de Noël de l'étudiant 	
JANVIER	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir le budget avec l'étudiant PÉR • Confirmer le choix de cours pour le deuxième semestre 	<ul style="list-style-type: none"> • Soumettre le fonds de contribution au PÉR • Participer à la formation nationale du PÉR lors du Forum international
FÉVRIER	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmer les plans de l'étudiant PÉR pour la semaine de lecture • Confirmer l'état du prêt de voyage 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier la personne contact au bureau du registraire et s'assurer de sa collaboration pour la révision des dossiers en mars
MARS	<ul style="list-style-type: none"> • Aider l'étudiant à trouver un emploi d'été • Confirmer l'hébergement pour l'été • Revoir le budget pour l'été et le modifier au besoin • Aider l'étudiant à faire ses impôts 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner et classer les dossiers par ordre de priorité • Confirmer l'admissibilité avec l'administration • Envoyer le formulaire de choix du groupe de parrainage à l'EUMC
AVRIL	<ul style="list-style-type: none"> • Aider l'étudiant à faire une demande de prêt et de bourses, s'il y a lieu • Confirmer l'emploi de l'étudiant • Confirmer que l'étudiant a l'ameublement nécessaire pour l'appartement hors campus, s'il y a lieu 	<ul style="list-style-type: none"> • Remplir le formulaire d'engagement d'immigration • Faire l'admission de l'étudiant à l'université/ collège
MAI	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir le budget pour l'été et les pratiques financière pour recevoir les fonds et le support financier tout au long de l'été 	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrire l'étudiant à l'université ou au collège • Réserver l'hébergement pour l'année prochaine
JUIN		<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer le budget avec l'étudiant PÉR pour préparer le prochain parrainage
JUILLET	<ul style="list-style-type: none"> • Remplir les évaluations finales du parrainage • Présenter le rapport d'évaluation financière • Fournir un soutien continu, selon le besoin 	<ul style="list-style-type: none"> • Se préparer à l'arrivée du nouvel étudiant PÉR

CALENDRIER DES RAPPORTS

Aux fins de responsabilités fiscales, l'EUMC présente un rapport annuel à CIC. L'EUMC est également redevable envers son conseil d'administration, les donateurs du programme et les membres de l'organisme en général; il doit donc régulièrement préparer des rapports concernant le programme.

Pour évaluer le succès du PÉR, l'EUMC se base sur les rapports périodiques fournis par les comités locaux et les étudiants PÉR. Ces rapports informent l'EUMC de toute difficulté rencontrée par l'étudiant PÉR ou le comité local et lui permettent de cibler son aide ou d'intervenir au besoin. Ces rapports suggèrent aussi à l'EUMC des modifications et des améliorations au fonctionnement global du PÉR.

L'EUMC a besoin des évaluations et commentaires des comités locaux au moins trois fois durant l'année de parrainage :

RAPPORT NO 1

Quand : À l'arrivée de l'étudiant parrain (habituellement au mois d'août)

Quoi :

1. The Local Committee emails the SRP s responsible for the SRPteamto confirm that the sponsored student has arrived safely and that an orientation is being carried out.
2. The sponsored student emails their SRP Sr. Program Officer his/her new contact information (mailing address, email address, and telephone number).

RAPPORT NO 2

Quand : décembre

Quoi :

1. L'étudiant PÉR remplit l'évaluation de mi-parcours sur le déroulement du parrainage. Il s'agit d'une évaluation en ligne que l'EUMC lui envoie par courriel.
2. L'étudiant PÉR reçoit un appel de suivi de leur agent de programme du PÉR.
3. Le personnel du bureau d'Ottawa et les agents régionaux de liaison pour l'engagement sur les campus offrent un suivi et un soutien constant au comité local. Le comité local confirme comment se porte l'étudiant et quels sont ses plans pour les vacances. Le comité informe l'EUMC de toute difficulté ou tout problème pouvant avoir une incidence sur le lien entre le comité local et l'étudiant PÉR.

RAPPORT NO 3

Quand : August (or end of 12-month sponsorship)

Quoi :

1. Le comité local et l'étudiant remplissent tous les deux l'évaluation de fin de parrainage, qui leur est envoyée par courriel sous forme de sondage en ligne. Ces évaluations informent l'EUMC sur la façon dont s'est déroulé le parrainage et donnent un portrait du progrès de l'étudiant PÉR et de ses plans pour l'avenir.
2. Le comité local remplit le rapport financier et l'envoie par courriel à son représentant régional. Le rapport résume les revenus, dépenses et solde de fonctionnement du comité pour l'année.

CHAPITRE 3

SUSCITER LA PARTICIPATION DES BÉNÉVOLES

RENFORCER VOTRE COMITÉ LOCAL



La première étape, préalable au parrainage, est de constituer un comité local solide et efficace. Vous devez avoir des membres engagés, une bonne structure organisationnelle, une répartition claire et distincte des responsabilités et un plan d'action. Avant de vous engager à parrainer un étudiant, évaluez bien votre capacité en étudiant le manuel du comité local, disponible en ligne.

Les parrainages les plus efficaces sont ceux auxquels participent des étudiants, un membre du corps professoral ou du personnel administratif, l'administration de l'université ou du collège et la communauté élargie. Si vous ne l'avez pas déjà fait, nommez parmi les membres de votre comité local un ou deux **coordonnateurs du PÉR** qui seront responsables de la prise en charge des parrainages. Assurez-vous aussi que votre comité compte un **trésorier** qui supervisera le côté financier.

METTRE VOTRE ÉTABLISSEMENT À CONTRIBUTION

L'EUMC recommande fortement à tout comité local de solliciter la participation d'un **conseiller membre du corps professoral ou du personnel administratif**. Ces conseillers peuvent assurer la durabilité à long terme du PÉR en fournissant continuité et orientation, en aidant à superviser et surveiller le processus de parrainage et en transférant l'information d'une année à l'autre. Pour en savoir davantage sur les façons de recruter et solliciter la participation d'un professeur ou d'un membre du personnel, veuillez consulter le module no 2 du Manuel du comité local, intitulé Re(mise) sur pied d'un comité local¹⁰.

Le comité local engagé dans un parrainage doit aussi communiquer avec les employés du **bureau du registraire** de l'université ou du collège et s'assurer qu'ils comprennent le fonctionnement du PÉR. Avant d'évaluer les dossiers des candidats au PÉR, le comité local doit consulter le bureau du registraire pour confirmer que l'étudiant PÉR choisi est bel et bien admissible. Dans certains cas, l'EUMC peut demander au comité local de discuter avec le bureau du registraire de la possibilité d'alléger certains critères d'admission pour l'étudiant PÉR proposé. En créant des liens de confiance, en faisant preuve de transparence et d'ouverture avec le bureau du registraire, le comité local aura plus de facilité à faire admettre les étudiants PÉR sur le campus.

Le **bureau du recteur** ou **directeur** de votre université ou de votre collège peut constituer une précieuse ressource pour le PÉR sur votre campus. En conscientisant le personnel de ce bureau et en obtenant leur soutien, de nombreuses

¹⁰ http://assets.wusc.ca/Website/Resources/LocalCommittees/module2_building-FR.pdf

portes s'ouvriront. Le bureau pourrait offrir une exemption des frais de scolarité, d'hébergement en résidence ou de plans de repas. Il pourrait s'avérer votre allié dans la recherche de soutien ailleurs sur le campus. Avant de demander du financement, commencez toutefois par leur expliquer ce que sont l'EUMC et le PÉR et décrivez les réussites du programme sur le campus. Si vous avez déjà leur appui, assurez-vous de les **remercier** de faciliter l'existence et la réussite du PÉR sur votre campus.

Le service pour les étudiants étrangers peut également constituer une ressource très utile pour le PÉR. Le personnel de ce bureau connaît bien ce que vivent les nouveaux arrivants au Canada et peut aider votre comité à planifier une séance d'orientation, à remplir les documents importants du gouvernement (p. ex., la demande de carte de résident permanent). Il peut aussi offrir des conseils et du soutien à l'étudiant PÉR. Cependant, n'oubliez pas que même si les étudiants PÉR peuvent être semblables à des étudiants internationaux à bien des égards, ils doivent être considérés comme résidents permanents en ce qui concerne les admissions et l'inscription.

L'association étudiante de votre campus peut être une alliée importante pour le PÉR. En inscrivant votre comité local comme club officiel, vous pouvez améliorer votre visibilité auprès des étudiants et vous aurez accès à des ressources importantes (p. ex., un local, du matériel et du financement pour le club). Vous devriez aussi créer des liens avec l'association étudiante, car c'est elle qui décide de tenir des référendums sur les cotisations étudiantes, et elle peut choisir d'appuyer – ou non – votre demande de cotisation en faveur du PÉR. L'association étudiante a souvent une influence décisive sur une campagne référendaire. Assurez-vous de bien comprendre ses politiques et procédures et veillez à ce qu'elle soit en accord avec votre proposition avant d'espérer instaurer une cotisation pour le PÉR!



SUSCITER LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

La communauté élargie, hors campus, a un rôle important à jouer dans le succès du PÉR. De nombreux petits centres urbains tentent d'attirer de nouveaux immigrants et à cet égard ils peuvent avoir un intérêt à appuyer le PÉR. Que cela soit ou non le cas, considérez les groupes/individus suivants comme d'importants alliés potentiels pour vos parrainages :

- Organismes multiculturels, de réfugiés ou d'immigrants;
- Organismes ethniques;
- Églises et groupes à vocation confessionnelle;
- Organismes d'intérêt local (comme le Club des Chevaliers de Colomb);
- Anciens membres de comités locaux et anciens étudiants PÉR.

Ces groupes peuvent contribuer et participer aux activités suivantes pour soutenir le PÉR sur votre campus :

- Éducation publique (activités et événements de sensibilisation);
- Consultation;
- Soutien financier;
- Soutien social et émotionnel;
- Prestation de services;
- Accès à des contacts et des réseaux;
- Emploi, stage.

Pour d'autres suggestions sur les façons de collaborer avec des groupes communautaires, veuillez visionner la vidéo de formation du PÉR intitulé Engagement de la communauté¹¹.

CHAPITRE 4

FAIRE UN BUDGET

COÛT DU PARRAINAGE

Le soutien financier de l'étudiant est une partie importante du parrainage. En vous engageant à parrainer un étudiant, vous acceptez de le soutenir financièrement pour une durée minimale de 12 mois.

Selon la **réglementation canadienne**, le montant minimal accepté par Citoyenneté et Immigration Canada pour une année de parrainage privé d'un réfugié, n'importe où au Canada, est de 12 500 \$. Ce montant peut être calculé selon les dons en espèces et les dons de biens et de matériels. Le montant pour les parrainages de l'EUMC est toujours un peu plus élevé que cela, car il comprend les frais de scolarité et autres dépenses liées aux études. Selon la structure du parrainage et **le coût de la vie dans votre collectivité, le coût d'un parrainage dans le cadre du PÉR se situe entre 20 000 \$ et 30 000 \$.**

Tous les comités locaux doivent remplir un budget dans le formulaire d'intention de parrainage. Ce budget doit être approuvé par l'EUMC avant que commence le parrainage. Chaque comité doit avoir les fonds nécessaires en place, ou une bonne stratégie pour recueillir les fonds requis, avant l'arrivée de l'étudiant.

FAIRE VOTRE BUDGET

Pour vous aider à faire un budget réaliste, l'EUMC a réparti les éléments du budget en soutien obligatoire, soutien recommandé et soutien facultatif. Pour recevoir l'approbation de parrainage, **les comités locaux doivent avoir les fonds en place pour les éléments de soutien obligatoire.** Les deux autres catégories ne sont pas obligatoires. Notez bien que tout parrainage est unique et qu'il n'existe pas un seul budget qui s'applique à tous les comités locaux. Le coût de la vie varie aussi selon la collectivité et les frais de scolarité diffèrent d'un établissement à l'autre. De nombreux facteurs auront une incidence sur le coût global du parrainage.

Pour guider votre planification, l'EUMC a conçu une série de budgets types ¹²qui illustrent divers cas de parrainage. Examinez ces budgets et comparez-les au budget du PÉR de votre comité local. Ensuite, basez-vous sur cet exercice pour préparer votre propre budget de parrainage.

Une fois votre budget élaboré, calculez les fonds disponibles, y compris ceux produits par les cotisations étudiantes, les dons de biens et de matériels (exemptions de frais de scolarité, plans de repas, etc.) et les activités de financement. Les fonds recueillis doivent être équivalents ou supérieurs aux éléments de soutien obligatoire. Avant de recevoir son approbation de parrainage, votre comité local doit prouver à l'EUMC qu'il a suffisamment d'argent pour couvrir toutes les dépenses obligatoires.

12 Les exemples de budget sont disponibles en ligne : <http://wusc.ca/fr/programme/ressources-per>

SOUTIEN OBLIGATOIRE POUR UN PARRAINAGE DE 12 MOIS

Les comités locaux doivent faire un budget pour les éléments suivants pour se préparer au parrainage : ¹³¹⁴

ÉLÉMENT BUDGÉTAIRE	NOTES	MONTANT
Fonds de contribution du PÉR	<ul style="list-style-type: none"> • Montant obligatoire pour tout comité qui veut parrainer un étudiant • Doit être soumis le 31 janvier 	3 000-5 000 \$
Trousse de bienvenue (optionel)	<ul style="list-style-type: none"> • Colis envoyé à l'étudiant dans le camp de réfugiés • Coût d'expédition du colis à l'étranger 	20 \$ à 50 \$
Installation initiale	<ul style="list-style-type: none"> • Doit inclure des serviettes, des draps, des articles de toilette et d'autres articles de base • Q : Pouvez-vous obtenir ces articles sous forme de dons? 	50 \$ à 300 \$
Aliments	<ul style="list-style-type: none"> • Une allocation mensuelle pour l'alimentation hors campus ou le paiement des plans de repas sur le campus • Le budget peut changer durant les vacances et la période estivale • Q : Existe-t-il une exemption des frais de plan repas? 	3 500 \$ à 4 500 \$
Loyer et services publics	<ul style="list-style-type: none"> • Les coûts pour un logement en résidence et un logement hors campus varient grandement selon la ville • Les résidences peuvent être fermées durant l'été et le budget doit donc prévoir le logement pendant cette période • Q : Existe-t-il une exemption des frais de résidence? 	4 000 \$ à 8 000 \$
Dépenses personnelles	<ul style="list-style-type: none"> • De l'argent de poche (allocation mensuelle) pour couvrir des articles comme les articles de toilette, les cartes téléphoniques, les timbres, etc. • L'étudiant ne devrait pas avoir à rendre compte de ces dépenses 	1 500 \$ à 2 500 \$
Vêtements	<ul style="list-style-type: none"> • Une allocation pour l'achat de vêtements • Une allocation ponctuelle pour couvrir l'achat de vêtements d'hiver 	500 \$ à 800 \$
Transport	<ul style="list-style-type: none"> • Carte d'abonnement d'autobus, bicyclette, etc. • Dépend du coût de transport pour se rendre à l'école 	100 \$ à 800 \$
Fonds d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • P. ex. pour des soins médicaux ou dentaires non couverts par le régime provincial d'assurance maladie, le Programme fédéral de soins intérimaires ou le régime d'assurance de l'université ou du collègue 	800 \$ à 1 000 \$
Frais de scolarité	<ul style="list-style-type: none"> • Le montant dépend du nombre de cours suivis, du programme dans lequel l'étudiant est inscrit et de l'établissement d'enseignement. • Q : Existe-t-il une exemption des frais de scolarité ? 	3 000 \$ à 7 000 \$
Livres et fournitures scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Q : Existe-t-il une exemption/crédit pour les frais de librairie? 	750 \$ à 1 200 \$

13 Selon la grosseur du campus

14 L'étudiant parrainé sera résident permanent à son arrivée au Canada. Il ne devrait donc PAS payer les droits de scolarité pour étudiant étranger.

Soutien recommandé

Les articles suivants ne sont pas obligatoires, mais l'EUMC encourage fortement les comités locaux à les fournir à leurs étudiants :

ÉLÉMENT BUDGTAIRE	NOTES	MONTANT
Remboursement du prêt voyage	<ul style="list-style-type: none">Certains comités ont la capacité de couvrir en entier les frais du prêt de voyage au Canada de l'étudiant. D'autres fournissent des fonds pour des paiements mensuels durant le parrainage de l'étudiant	2 500 \$ à 3 000 \$
Cartes d'appels interurbains	<ul style="list-style-type: none">Les étudiants PÉR voudront appeler leurs proches, il est donc important de prévoir ces dépenses dans le budget	100 \$ à 200 \$

Soutien facultatif

Les articles suivants ne sont pas obligatoires, mais sont inclus par certains comités dans leur budget de parrainage :

ÉLÉMENT DU BUDGET	NOTES	MONTANT
Orientation au Canada	<ul style="list-style-type: none">Aux orientations offertes par le comité local peuvent s'ajouter les orientations qu'offrent les organismes de réinstallation de votre collectivité et le service pour étudiants étrangers de votre campus	100 \$ à 250 \$
Ordinateur	<ul style="list-style-type: none">Fortement recommandé puisque de nos jours, presque tous les cours demande d'avoir un accès à un ordinateur.Q : Est-ce possible d'acheter un ordinateur usagé ou d'obtenir un don?	500 \$ à 1 000 \$
Soutien après la période de 12 mois	<ul style="list-style-type: none">Si les fonds sont disponibles, certains comités fournissent un soutien financier pour une deuxième année ou encore plus.	--

REVOIR VOTRE BUDGET AVEC L'ÉTUDIANT PÉR

Peu après l'arrivée de l'étudiant PÉR au Canada, **revoyez ensemble le budget et expliquez à l'étudiant comment le parrainage est financé.** Précisez que vous travaillez à partir d'un budget fixe qui a peu de souplesse. **Mettez l'accent sur le fait que la situation de chaque comité local est unique et qu'il n'y a pas deux parrainages identiques.**

Peu importe que votre budget soit bien planifié, il devra habituellement être ajusté. Prenez le temps de vous asseoir avec l'étudiant PÉR, sur une base trimestrielle, pour discuter du budget et réévaluer s'il correspond aux besoins des deux parties. **Établissez une procédure pour renégocier le budget le cas échéant.**

Gérer les attentes

Le financement peut être une question problématique à cause de plusieurs facteurs : les montants disponibles, la façon dont ils sont alloués, les attentes de l'étudiant concernant son niveau de vie, les choix de dépenses de l'étudiant et les notions du comité local concernant les fonds jugés adéquats pour le parrainage.

L'argent peut devenir une source de tension si l'étudiant PÉR estime que ses dépenses sont surveillées de trop près, le faisant ainsi sentir comme un enfant ou une personne à charge. Un autre problème peut être que l'étudiant PÉR se sente contraint d'envoyer de l'argent à sa famille ou à ses amis à l'étranger, lui laissant des sommes insuffisantes pour ses propres besoins. Assurez-vous d'inclure une allocation hebdomadaire ou mensuelle que l'étudiant pourra dépenser à sa guise. Si l'étudiant estime que ce n'est pas suffisant, étudiez avec lui les solutions de rechange. L'étudiant voudra peut-être travailler à temps partiel durant l'année scolaire afin d'avoir plus d'argent à sa discrétion. Soulignez l'importance d'apprendre comment tenir un budget. Il s'agit de connaissances élémentaires que l'étudiant devrait apprendre le plus tôt possible!

GESTION FINANCIÈRE

Tous les comités locaux, peu importe leur structure, doivent veiller à leur responsabilité sur le plan fiscal. Chaque comité doit nommer un **trésorier** qui sera responsable du compte bancaire, du budget annuel, de la surveillance des dépenses et des revenus, et du maintien à jour des dossiers financiers. Dans certains cas, un conseiller membre du corps professoral ou du personnel administratif agira à titre de trésorier et les membres étudiants joueront un rôle de soutien.

Afin d'assurer la transparence et la responsabilité fiscale, nous vous suggérons de suivre les conseils en matière de gestion financière établis dans le **Module 5 du Manuel du comité local**¹⁵. Le module aborde le rôle et les responsabilités du trésorier, la gestion financière, l'importance de maintenir des rapports financiers à jour, et de bons systèmes de classement. Vous devez faire preuve de vigilance et de transparence dans votre façon de gérer l'argent, car vous êtes responsables des dépenses devant ceux qui vous ont financés.

Obtenez les conseils de votre association étudiante concernant l'ouverture d'un compte bancaire pour le Programme d'étudiants réfugiés. Compte tenu de la nature particulière du PÉR, votre comité local pourrait opter pour **deux comptes bancaires** – un pour les activités générales du comité, l'autre exclusivement pour les fonds liés au parrainage. Ces comptes bancaires peuvent être administrés à l'interne, par l'association étudiante ou l'administration de l'université ou du collège, ou à l'externe par le comité local.

Assurez-vous qu'il y a au moins **deux signataires pour chaque compte bancaire** et que les chèques requièrent aussi deux signatures pour être valides. Un des signataires devrait être le trésorier du comité local et, nous recommandons que le deuxième soit un membre du corps professoral, du personnel administratif ou une autre personne qui a un poste permanent dans l'institution. En travaillant avec un conseiller membre du corps professoral ou du personnel administratif, vous vous assurerez que les connaissances en matière financière ne seront pas perdues d'une année à l'autre. Les dépenses du comité local en ce qui a trait au PÉR seront également légitimées.

EXAMEN ANNUEL DU FINANCEMENT

Si les contributions sont gérées à l'interne par votre université ou votre collège, la vérification sera alors faite automatiquement dans le cadre du processus de vérification de votre institution. Dans le cas où votre comité local reçoit un chèque pour la valeur de la cotisation étudiante et que vous le déposez dans un compte bancaire externe, le processus de vérification sera plus difficile. La vérification pouvant être très coûteuse, il vaut mieux qu'elle soit faite par votre association étudiante ou par l'administration de votre université ou de votre collège.

15 Le Module 5 du Manuel du comité local est disponible en ligne : <http://wusc.ca/fr/comites-locaux-ressources>

L'EUMC exige que tous les comités locaux soumettent un rapport financier à la fin de chaque année de parrainage.

Cela a pour but d'inciter les comités locaux à examiner attentivement les soldes de leurs comptes bancaires et de comparer les revenus et dépenses anticipés au mouvement annuel réel de trésorerie. Cela encourage aussi les comités locaux à prévoir le transfert de l'information entre les membres sortants et les nouveaux membres. Le rapport financier du comité local devrait être envoyé par courriel à l'agent de programme-PÉR au mois d'août de chaque année.¹⁶

Des surplus dans votre compte du PÉR?

Vos ressources financières du PÉR varieront d'une année à l'autre selon le nombre d'étudiants qui paient des cotisations (c'est-à-dire les niveaux d'inscription de votre école), le nombre et la valeur des dons que vous recevrez, les besoins particuliers de l'étudiant PÉR et le coût de l'inflation. Cela veut dire que chaque année votre comité local devra réévaluer ses finances pour déterminer si les fonds sont suffisants pour les dépenses prévues ou si des surplus s'accumulent dans les comptes bancaires.

Si votre comité local a des surplus dans son compte du PÉR, les solutions possibles sont multiples. Évaluez bien vos priorités et déterminez où les retombées seront les plus importantes :

- Épargnez pour pouvoir parrainer un autre étudiant par année, en alternance.
- Envisagez la possibilité de soutenir chaque étudiant PÉR après la période de 12 mois, en finançant ses frais de scolarité ou de résidence pendant les années subséquentes, par exemple.
- Investissez dans des projets liés aux réfugiés qui soutiennent les étudiants qui sont toujours dans des camps.

Les comités locaux ne devraient pas accumuler d'importants surplus dans leurs comptes bancaires sans avoir établi un plan détaillant l'utilisation de ses fonds à court et à long terme.

TAUX DE PARRAINAGE : OÙ VOTRE ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SE SITUE-T-IL?

Les taux de parrainage varient d'un établissement à l'autre. Les chiffres présentés sont des données approximatives tirées de récents parrainages effectués au Canada.

- **74 comités locaux sont engagés dans le Programme d'étudiants réfugiés**
 - 55% en Ontario
 - 9% au Québec
 - 23% dans les Prairies et sur la côte Ouest
 - 13% dans les Maritimes
- **Les taux de parrainage varient grandement d'un comité à l'autre :**
 - 3% des comités parrainent 4 étudiants/an
 - 5% des comités parrainent 3 étudiants/an
 - 22% des comités parrainent 2 étudiants/an
 - 47% des comités parrainent 1 étudiant/an
 - 8% des comités parrainent 1 étudiant tous les 2 ans
 - 5% des comités parrainent 1 étudiant tous les 3 ans
- **La plupart des comités locaux fournissent plusieurs années de financement à chaque étudiant (N.B.: le niveau de ce financement varie d'un comité à l'autre)**

CHAPITRE 5

COMMENT ASSURER LE FINANCEMENT

ÉLABORER UNE STRATÉGIE



Si vous en êtes à fonder le Programme d'étudiants réfugiés (PÉR) sur votre campus, la perspective d'une campagne de financement pour un parrainage de douze mois peut vous paraître déconcertante. Ne vous découragez pas toutefois, car il existe des méthodes éprouvées pour recueillir des fonds pour le PÉR. Le plus important, c'est d'avoir une approche stratégique !

Les stratégies les plus efficaces en matière d'activité de financement pour le PÉR sont les suivantes :

1. **Les cotisations demandées aux étudiants ou à la faculté** – une fois établies, ces cotisations génèrent un revenu annuel garanti pour le PÉR.
 - a. **les dons :**
 - b. **exemption**- Les exemptions de frais sont un des moyens les plus efficaces pour réduire les coûts. Les exemptions les plus courantes sont celles des frais de scolarité, d'hébergements et des repas fournis par l'institution.
 - c. **de matériel** – au lieu de recueillir 300 \$ pour une bicyclette, essayez de voir si quelqu'une peut offrir ces éléments sous forme de don.
 - d. **en espèces** – vous pouvez obtenir de personnes ou de groupes qui se trouvent sur le campus ou à l'extérieur qu'ils appuient le programme de parrainage de votre université ou collège par le biais de dons en argent.
2. **les événements** – il s'agit d'une stratégie qui repose sur la vente de produits, de services ou sur l'organisation d'événements de financement, qui peut être lucrative tout en sensibilisant le public au Programme d'étudiants réfugiés (PÉR).

Tout d'abord, fixez vos objectifs en matière de financement. S'agit-il :

- du financement de votre premier parrainage?
- de l'augmentation de fonds pour des parrainages existants?
- de s'assurer d'avoir des sources de financement plus durables?
- d'obtenir de l'argent comptant uniquement ou des dons de matériel également?
- de combiner une activité de financement à une campagne d'éducation publique?

La quantité de ressources financières qui existent dans votre collectivité est souvent inimaginable. Le fait de rendre vos besoins publics donne souvent lieu à des réactions aussi enthousiastes qu'inattendues sur votre campus comme à l'extérieur. Communiquez directement avec la collectivité et faites en sorte que les gens sachent exactement ce qu'il vous faut. Procurez-leur une liste d'options précises et laissez-leur le soin de choisir la façon dont ils vont vous aider. Il se peut également que l'étudiant PÉR veuille participer à l'effort de financement.

Afin d'en savoir plus sur les stratégies de financement, veuillez consulter les modules 6 et 7 du Manuel du comité local intitulés respectivement « Financement » et « Planification d'événements ». Ils sont disponibles sur le site Web¹⁷ de l'EUMC. Vous pouvez également découvrir ce que d'autres comités locaux ont fait en consultant le «guide des pratiques exemplaires»¹⁸ qui se trouve également en ligne.

COTISATIONS ET RÉFÉRENDUMS

Les cotisations demandées aux étudiants constituent une excellente façon de garantir un financement stable et durable pour le Programme d'étudiants réfugiés. Nombreux sont ceux qui s'en sont rendu compte! Le pourcentage de comités locaux qui ont eu recours à des référendums est passé de 25 % en 1998 à 93 % en 2013.

En général, pour établir les cotisations à demander aux étudiants pour le PÉR, un comité passe par une campagne référendaire au cours de laquelle on demande à la population étudiante de voter pour l'ajout de frais obligatoires à leurs droits annuels. Ces cotisations sont en fait une taxe étudiante. Tout comme notre gouvernement perçoit des impôts, le gouvernement étudiant établit et recueille des frais de cotisation. Il arrive fréquemment que ces frais soient instaurés afin de permettre l'achat d'une carte d'abonnement d'autobus pour chaque étudiant, le fonctionnement de la station de radio du campus ou la publication du journal étudiant. Ces fonds peuvent également être alloués à des initiatives qui ont lieu sur le campus. Le PÉR en est un exemple.

Les cotisations destinées au PÉR comportent des avantages importants :

- les ressources financières pour le parrainage sont garanties d'une année à l'autre;
- les fonds sont disponibles en argent comptant;
- il s'agit d'étudiants qui aident des étudiants;
- les campagnes référendaires permettent de sensibiliser la population étudiante aux enjeux des réfugiés;
- lorsque les étudiants montrent leur engagement envers le PÉR, les instances administratives de l'université ou du collège sont plus susceptibles d'appuyer le programme et de verser une contribution en contrepartie;
- une fois le financement établi, le comité local peut se concentrer sur d'autres aspects du parrainage tels que l'appui à l'étudiant PÉR et la sensibilisation de la population étudiante aux questions relatives aux réfugiés.

Vous songez à organiser une campagne référendaire?

- Renseignez-vous au sujet des règlements de votre association étudiante quant à la tenue d'une campagne référendaire.
- Faites part de votre projet au personnel de l'EUMC. Nous pouvons vous faire parvenir de la documentation et des ressources telles que des affiches, des sacs, des dépliants, des macarons et une maquette de t-shirt.
- Consultez le Guide de planification d'un référendum gagnant qui est disponible en ligne¹⁹.
- Établissez des liens avec d'autres comités de votre secteur qui ont réussi des référendums récemment.
- Choisissez la provenance des cotisations que vous désirez percevoir : des étudiants du premier cycle, des diplômés, de la faculté ou de tous?
- Planifiez, planifiez, planifiez et PLANIFIEZ!

Vous souhaitez augmenter les cotisations?

Les comités locaux peuvent souhaiter hausser les montants des droits existants perçus pour le PÉR, pour pallier l'augmentation des coûts de parrainage ou accroître la fréquence des parrainages. Plusieurs comités locaux ont récemment eu

17 Allez à l'adresse suivante : <http://www.wusc.ca/fr/comites-locaux-ressources>

18 http://assets.wusc.ca/Website/Resources/LocalCommittees/french/best_practices_2010-2011-FR.pdf

19 Voir en ligne pour le « Guide de planification d'un référendum gagnant »
<http://assets.wusc.ca/Website/Resources/StudentRefugeeProgram/french/referendumguide-FR.pdf>

recours à de nouveaux référendums et ont pu doubler ou tripler leur taux de parrainage. Toutefois, si vous décidez de recourir de nouveau à un référendum, **assurez-vous que la question proposée ne met pas en péril vos droits actuels du PÉR**. Car si vous n'obtenez pas l'augmentation souhaitée, vous ne voulez pas saper le soutien que vous avez déjà réussi à gagner!

Les cotisations de la faculté

Si vous bénéficiez de puissants appuis au sein du corps professoral de votre campus, songez à aborder les questions d'établissement d'une cotisation pour les membres de la faculté ou de retenues salariales en faveur du PÉR avec l'association des professeurs de l'université ou du collège. Il se peut que des comités qui travaillent en étroite collaboration avec un conseiller pédagogique qui est un solide défenseur du PÉR réussissent plus facilement cette démarche.

DONS (EN ESPÈCES ET EN MATÉRIEL)

L'obtention de dons est une excellente façon de gagner le soutien de différents groupes sur le campus et dans la communauté à l'appui du Programme d'étudiants réfugiés. Certaines personnes peuvent donner de l'argent comptant pour subventionner votre parrainage, tandis que d'autres peuvent faire des dons de matériel, en donnant des exemptions de frais de scolarité ou en créditant les achats en librairie.

Examinez la possibilité de demander des dons aux **groupes suivants qui se trouvent sur le campus** :

- **les instances administratives de l'université ou du collège** : elles peuvent offrir des bourses d'études, donner des exemptions de droits de scolarité, etc.
- **l'association étudiante** : elle peut faire des dons en argent comptant ou vous aider dans le cadre d'une campagne pour l'instauration de cotisations étudiantes, etc.
- **les services de logement** : ils peuvent renoncer aux frais de résidence.
- **le fournisseur de service alimentaire** : il peut renoncer entièrement ou partiellement à réclamer le paiement des plans de repas, etc..
- **les services des technologies de l'information** : ils peuvent donner des ordinateurs usagés.
- **la librairie** : elle peut donner des livres, des fournitures scolaires et lancer une campagne pour « arrondir la facture²⁰».
- **les associations de professeurs et d'employés** : elles peuvent offrir de l'argent comptant, des bourses d'études, etc.



Songez à demander des dons aux groupes suivants qui se trouvent à l'extérieur du campus :

- **les entreprises locales** : il se peut qu'elles veuillent offrir des dons de matériel (une bicyclette, un ordinateur, par exemple) ou participer à une campagne pour arrondir la facture.
- **les personnes** : développez votre réseau de confrères étudiants, de parents, de membres de la collectivité, d'anciens élèves de l'EUMC, etc. et gagnez leur appui pour le PÉR. N'oubliez pas que les personnes donatrices ont droit à un reçu aux fins d'impôt lorsqu'elles soutiennent le PÉR²¹.
- **les organismes locaux** : songez à communiquer avec les clubs optimistes et Lions pour obtenir leur appui. Il se peut qu'ils soient en mesure de vous aider à organiser un événement dans votre collectivité ou qu'ils offrent des bourses pour vos parrainages.

20 Pour de plus amples renseignements sur la campagne « arrondir la facture », <http://assets.wusc.ca/Website/Resources/StudentRefugeeProgram/french/roundup-FR.pdf>

21 Voir la « FAQ des comités locaux sur les dons de charité » en ligne : http://assets.wusc.ca/Website/Resources/LocalCommittees/module6_fundraisingFAQ-FR.pdf

Pour de plus amples renseignements au sujet de demandes de dons, veuillez consulter les documents suivants sur le site Web de l'EUMC :

- les modules 6 et 7 du Manuel du comité local
- la Foire aux questions (FAQ) des comités locaux sur les dons de charité.

LES ÉVÉNEMENTS

C'est là que votre créativité entre en jeu! Les événements de financement du Programme d'étudiants réfugiés peuvent aller d'élégants galas aux dîners « fête ou famine », des ventes-débarras aux concerts. En vous adressant à votre campus et à la collectivité dans son ensemble, vous pouvez obtenir de l'argent, accroître la visibilité de votre comité local et du PÉR tout en vous amusant énormément!

Un événement ne constitue pas nécessairement une source renouvelable de fonds. Toutefois, ne sous-estimez pas les répercussions de rehausser le profil du PÉR sur votre campus ou dans votre communauté. Vous pourriez en tirer profit plus tard, lorsque vous demanderez à la population étudiante de consentir à payer des cotisations, par exemple. Consultez le module 7 du Manuel du comité local pour vous inspirer d'idées et de suggestions sur la façon de faire de votre événement une réussite.

SAVOIR DIRE « MERCI »

La réussite du Programme d'étudiants réfugiés repose sur la coopération et sur les efforts de plusieurs parties, notamment des bailleurs de fonds, et des personnes qui offrent de leur temps et de leur énergie. Vous devez cultiver de bons rapports avec vos alliés et faire en sorte que les **remercier chaque année** soit votre priorité. Vous pouvez le faire par le biais d'une carte, d'une photo de votre comité local ou d'une visite d'un étudiant PÉR. Les plus petits gestes comptent! En remerciant vos partenaires, en leur montrant que vous reconnaissez et appréciez leur contribution, ils seront plus enclins à continuer à soutenir votre travail et seront davantage prêts à contribuer à vos nouvelles initiatives.

LES MODÈLES DE FINANCEMENT CANADIENS : OÙ VOTRE ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SE SITUE-T-IL?

Les modèles de financement pour le Programme d'étudiants réfugiés varient d'un établissement à l'autre. Les chiffres que vous trouverez ci-dessous sont des données approximatives tirés de récents parrainages effectués au Canada.

- **91 % des comités parrains ont perçu des cotisations (étudiants du premier cycle, diplômés, corps professoral) :**
 - Moyenne globale des cotisations étudiantes : 4,00 \$ par étudiant, par année
 - Maximum : 12,50 \$ par étudiant, par année
 - Minimum : 0,40 \$ par étudiant, par année
- **Dons de biens et matériels**
 - 79 % des établissements ayant donné des exemptions de frais de scolarité
 - 56 % des établissements ayant donné des exemptions de frais de résidence
 - 39 % des établissements ayant donné des plans de repas
 - 18 % des établissements ayant donné des exemptions en librairie
- **Autres dons et événements**
 - 43 % des établissements ont recueilli des fonds par le biais de dons ou d'événements de financement

CHAPITRE 6

S'INVESTIR DANS UN PARRAINAGE

Une fois les bases du parrainage mises en place, il est temps de s'investir! Que vous soyez un tout nouveau comité local qui cherche à parrainer un étudiant pour la première fois par le biais du Programme d'étudiants réfugiés (PÉR), ou simplement un nouveau membre d'un comité local bien établi, lisez bien ce chapitre pour apprendre comment entamer le processus de parrainage.

FORMULAIRE D'INTENTION DE PARRAINAGE

Le formulaire d'intention de parrainage (FIP) constitue la demande qu'un comité local doit remplir chaque fois qu'il souhaite s'investir dans un parrainage. Dans le FIP, le comité local exprime formellement à l'EUMC son intérêt à parrainer un ou plusieurs étudiants réfugiés. Pour être admissible au parrainage, votre comité local doit démontrer dans le FIP qu'il possède les ressources financières et humaines pour parrainer un réfugié pendant au moins 12 mois.

Le FIP doit être présenté chaque année en novembre, et il est primordial de le soumettre à temps. Si votre comité local ne respecte pas cet échéancier, l'EUMC ne peut pas garantir que vous pourrez accueillir un étudiant réfugié durant la prochaine année scolaire. L'EUMC utilise les renseignements fournis dans les FIP pour déterminer le nombre de réfugiés qu'il devra recruter et préparer au parrainage.

Vous trouverez le Formulaire d'intention de parrainage dans la base de données de Mon comité sur le site web de l'EUMC²².

FONDS DE CONTRIBUTION AU PÉR

Les comités locaux qui souhaitent parrainer un étudiant réfugié doivent envoyer à l'EUMC un fonds de contribution **pour chaque étudiant qu'il désire parrainer**. Ces sommes constituent le «Fonds de contribution au PÉR» et servent à couvrir les frais associés à la sélection et à la préparation des candidats au PÉR à l'étranger, ainsi que les frais de soutien offerts par les comités locaux au Canada. Si votre comité local risque d'avoir de la difficulté à trouver le financement nécessaire, veuillez en informer l'EUMC pour que notre personnel étudie avec vous des stratégies de collecte de fonds. Malheureusement, les comités locaux qui ne remettent pas le fonds de contribution avant la fin janvier précédant le parrainage, ne pourront pas parrainer d'étudiant.

Les montants du fonds de contribution au PÉR par étudiant PÉR selon la taille du campus sont les suivants :

TAILLE DU CAMPUS (# D'ÉTUDIANTS/CAMPUS)	MONTANT DU FONDS DE CONTRIBUTION AU PÉR
>10,000	\$5,000
5,000-10,000	\$4,000
<5,000	\$3,000

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au document : « Stratégies pour augmenter votre fonds de contribution » sur le site de l'EUMC²³.

Une fois que vous avez déterminé le montant de votre fonds de contribution, assurez-vous de faire votre chèque à l'ordre de l'EUMC et écrivez le nom de votre comité local et la mention « Fonds de contribution au PÉR » sur la ligne de commentaire. Postez le chèque à l'EUMC et inscrivez sur l'enveloppe : « à l'attention du Programme d'étudiants réfugiés ».

Veuillez noter que, malgré que la grande majorité d'étudiants PÉR arrivent au Canada comme prévu, dans des cas exceptionnels un candidat au PÉR peut se retirer du programme à la dernière minute. Dans un tel cas, l'EUMC ne remboursera pas le Fonds de contribution à votre comité local, mais créditera ce montant pour votre prochain parrainage.

DOSSIERS DES CANDIDATS

Lorsque l'EUMC et ses partenaires à l'étranger ont recruté et choisi les candidats au PÉR, chaque candidat retenu pour le programme doit préparer un dossier qui sera présenté aux comités locaux pour en faire l'évaluation. Chaque dossier contient les relevés de notes d'études postsecondaires du candidat, ses résultats aux examens d'anglais ou de français comme deuxième langue (comme le DELF-DALF), des renseignements biographiques et une note sur ce que l'étudiant voudrait étudier (ex. : le programme qu'il aimerait suivre).



L'EUMC distribue les dossiers aux comités locaux en mars et tente de faire correspondre les besoins des comités locaux et ceux des candidats au PÉR. Les comités locaux doivent d'abord vérifier l'admissibilité des candidats avec leur établissement, classer les dossiers par ordre de préférence et renvoyer ces renseignements à l'EUMC. De son côté, l'EUMC essaie de trouver un placement pour chaque candidat PÉR sélectionné et s'assure que tous les candidats soient parrainés au Canada.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES DOSSIERS

Voici un aperçu de la façon dont votre comité local devrait aborder le processus d'évaluation des dossiers. Veuillez noter toutefois que lorsque l'EUMC vous enverra les dossiers des candidats, vous recevrez aussi une lettre de directives pour le classement des candidats. Vous devez lire cette lettre avec attention et considérer ces instructions comme les directives officielles.

23 <http://assets.wusc.ca/Website/Resources/StudentRefugeeProgram/french/fundStrategies-FR.pdf>

1re étape : formation d'un sous-comité

Votre comité local recevra de l'EUMC deux à cinq dossiers à évaluer, selon le nombre d'étudiants que votre comité a demandé de parrainer. Puisque les dossiers contiennent des renseignements personnels et confidentiels, votre comité local devra créer un sous-comité qui sera responsable de l'évaluation des candidats. Ce sous-comité devrait être composé de trois personnes maximum, incluant votre conseiller membre du corps professoral ou du personnel administratif (si vous en avez un), et pas plus qu'un étudiant PÉR. **Les membres du sous-comité doivent accepter de préserver la confidentialité des renseignements durant tout le processus.**

2e étape : vérification de l'admissibilité et classement des candidats

La première chose à faire en tant que sous-comité est de vérifier l'admissibilité de chacun des candidats avec le bureau du registraire et de demander une confirmation écrite de cette admissibilité (illustrant les raisons du refus, le cas échéant). Par la suite, le sous-comité devrait établir des critères qui lui permettra d'évaluer les candidats de manière équitable. Chaque comité local aura des critères de sélection différents. Le sous-comité pourra ensuite procéder à l'évaluation des dossiers et classer les candidats dans l'ordre de préférence. Il est important de noter sur le formulaire fourni par l'EUMC si certains candidats **ne sont pas admissibles** par votre établissement.

NOTE : Cette étape permet à l'EUMC de vérifier l'admissibilité de tous les candidats PÉR avec les différents établissements partenaires et de s'assurer que chaque candidat ait un placement.

3e étape : confirmation du placement

L'EUMC attribuera un étudiant PÉR à votre campus d'après votre classement des dossiers, mais aussi en tenant compte de l'objectif global de réussir à placer tous les étudiants PÉR. Les comités locaux obtiennent habituellement le nom de l'étudiant PÉR qui sera placé sur leur campus au printemps. **N'annoncez pas publiquement le nom de votre étudiant PÉR** avant que toutes les procédures d'immigration soient complétées et qu'il soit certain que l'étudiant viendra au Canada. L'EUMC vous avisera lorsque cela sera fait.

4e étape : inscription à l'université, collège ou cégep

Veuillez suivre les procédures de votre établissement pour obtenir une lettre d'admission officielle pour l'étudiant. Donnez à l'établissement l'adresse du contact primaire du PÉR de votre comité local comme adresse postale pour l'étudiant. Quand vous recevrez la lettre d'admission, assurez-vous d'en faire une copie et de la poster au bureau national de l'EUMC, à l'attention du PÉR. Communiquez avec nous concernant toute date limite pour la confirmation de l'inscription.



FORMULAIRES D'IMMIGRATION

Une fois le placement de l'étudiant PÉR confirmé, l'EUMC vous enverra par la poste une lettre officielle d'autorisation qui permettra à votre comité local d'assumer le parrainage de réfugié par le biais des ententes de parrainage privé que l'EUMC a avec les gouvernements du Canada et du Québec (voir le chap. 1). L'EUMC vous enverra aussi les formulaires et guides d'immigration émis par CIC ou le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion du Québec.

Dès la réception du paquet de l'EUMC, il vous incombe de lire les instructions attentivement et de **soumettre immédiatement les documents à Citoyenneté et Immigration Canada à l'adresse indiquée**. Le formulaire d'engagement de parrainage indique non seulement votre engagement et votre préparation à soutenir un étudiant réfugié; il est aussi le document officiel qui ratifie le contrat. Les documents de voyage de l'étudiant PÉR seront produits uniquement lorsque cette information aura été transmise à CIC et sera envoyée au Haut-commissariat du Canada à l'étranger. **La présentation tardive du formulaire de CIC pourrait mettre en péril l'arrivée de l'étudiant au moment prévu.**

CONFIDENTIALITÉ

L'EUMC a la responsabilité éthique de protéger les renseignements confidentiels de tous les réfugiés qui font une demande au Programme d'étudiants réfugiés. Cette responsabilité s'étend à tous les membres du comité local. Puisque les dossiers contiennent des renseignements très personnels, ils devraient être traités comme des documents de nature très confidentielle :

1. Le contenu du dossier ne devrait pas être divulgué aux personnes qui ne font pas partie du sous-comité d'évaluation. Cela inclut les amis de cœur, les parents, les professeurs, les collègues, les anciens étudiants PÉR, etc.
2. Tous les dossiers contenant des renseignements personnels devraient être gardés dans un endroit sécuritaire et protégé contre tout accès non autorisé (de préférence dans le bureau de votre conseiller membre du corps professoral ou du personnel administratif).
3. Tous les documents concernant les étudiants PÉR potentiels qui n'ont pas été choisis devraient être déchiquetés et éliminés lorsque votre comité aura reçu la confirmation finale du nom du candidat parrainé sur votre campus.
N.B.: ne déchiquetez pas le dossier d'étudiants qui seront parrainés sur votre campus, car vous aurez besoin de ces renseignements pour faire leur inscription aux cours.

CHAPITRE 7

ARRIVÉE ET ORIENTATION



COMMUNICATION AVANT L'ARRIVÉE

Le bureau national de l'EUMC est l'agent de liaison entre les candidats au PÉR et les comités locaux, jusqu'au moment où les candidats reçoivent leur approbation de réinstallation. Au moment où les candidats au PÉR passent leur autorisation médicale et de sécurité, les comités locaux examinent leurs dossiers. Bien que la vaste majorité des candidats obtiennent leur approbation d'immigration, dans certains cas exceptionnels un candidat peut se voir interdire l'entrée au pays ou devoir retarder son arrivée. C'est pour cette raison que l'EUMC demande aux comités locaux de ne pas contacter leur candidat avant que l'approbation d'immigration de ce dernier n'ait été confirmée.

L'EUMC a instauré cette politique pour éviter que les candidats reçoivent des renseignements erronés ou non confirmés, car cela peut avoir un effet sur leur santé émotionnelle. L'EUMC ne veut pas leur donner de faux espoirs de réinstallation avant que tout soit officialisé.

TROUSSE DE BIENVENUE

Lorsque l'EUMC reçoit la confirmation que les procédures officielles d'immigration sont terminées, l'EUMC invitera votre comité local à communiquer avec l'étudiant PÉR. Dans le passé, plusieurs comités locaux ont envoyé une trousse de bienvenue à l'étudiant PÉR avant que celui-ci n'arrive au Canada.

Il est à noter que nous recommandons aux comités locaux de garder leur trousse de bienvenue et de la remettre à l'étudiant à son arrivée au Canada. Dans les dernières années, nous avons reçu plusieurs trousse de bienvenue qui ne sont jamais arrivées à destination ou qui sont arrivées en retard. Étant donné le risque que l'étudiant ne reçoive pas sa trousse avant de partir et le coût relié à l'envoi de cette trousse, nous pensons qu'il est préférable d'accueillir l'étudiant à l'aéroport avec la trousse. Une autre possibilité pour communiquer avec l'étudiant PÉR avant son arrivée, est de lui faire parvenir une trousse de bienvenue électronique par le biais de nos partenaires à l'étranger.

Si vous décidez tout de même d'envoyer une trousse de bienvenue, voici les éléments que l'on peut y inclure: des lettres du comité local et d'anciens étudiants parrainés, des photographies, des dépliants sur la ville et sur l'université/collège, de l'information sur les cours, etc. La trousse doit être petite et légère et ne pas inclure d'articles de valeur (comme un appareil photo), car le partenaire de l'EUMC à l'étranger devra alors payer des taxes sur ces articles à l'arrivée du colis.

PRÉPARATION AVANT L'ARRIVÉE DE L'ÉTUDIANT PÉR

Dans les semaines qui précèdent l'arrivée de l'étudiant, votre comité local devrait :

1. **Confirmer l'admission de l'étudiant et l'inscrire à des cours.** Il faudra baser votre choix de cours en fonction des renseignements fournis dans le dossier de l'étudiant PÉR et du programme qu'il/elle préfère poursuivre. Assurez-

vous que les frais de scolarité ont été payés.

2. **Prévoir l'hébergement de l'étudiant.** L'EUMC essaie de faire arriver les étudiants deux semaines avant le début des classes, mais cela n'est pas toujours possible. Si l'étudiant arrive plus tôt, prévoyez son hébergement dans une famille pendant quelques jours avant son déménagement en résidence ou en appartement.²⁴
3. **Prévoir des plans repas** ou des fonds pour l'achat d'aliments et d'ustensiles de cuisine, etc.
4. **Rassembler des articles pouvant aider l'étudiant à s'installer.** Présumez que l'étudiant arrivera avec presque rien. Rassemblez les effets dont un étudiant aurait besoin s'il partait de chez lui pour la première fois, comme des articles de toilette, des draps et couvertures, un sac à dos, des fournitures scolaires, etc.
5. **Préparer une trousse d'orientation communautaire** pour l'étudiant avec des renseignements sur la ville, le transport, la poste, les services communautaires, etc. Consultez une agence locale de réinstallation pour obtenir des renseignements pertinents sur les nouveaux arrivants dans votre secteur.
6. **Inscrire l'étudiant à une séance d'orientation sur le campus.** Informez-vous auprès du service aux étudiants étrangers pour savoir s'il donne des séances d'orientation aux étudiants étrangers et quels sont les autres programmes et services offerts. Même si l'étudiant PÉR aura le statut de résident permanent, il vivra les mêmes difficultés que les autres étudiants étrangers à l'arrivée à l'université ou au collège.
7. **Obtenir les formulaires pour obtenir les documents gouvernementaux importants**, comme le numéro d'assurance sociale (NAS), la carte d'assurance maladie provinciale, etc. On peut trouver ces renseignements sur les sites Web des gouvernements fédéral et provincial.
8. **Attendre l'avis de l'EUMC concernant la date d'arrivée de l'étudiant.** Bien que l'EUMC demande que l'arrivée des étudiants PÉR au Canada se fasse à la mi-août ou à la fin d'août, en dernier ressort c'est l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) qui coordonne les préparatifs de voyage. Dès que l'EUMC connaîtra la date d'arrivée, il avisera immédiatement le comité local.

ARRIVÉES TARDIVES

Le parrainage de réfugiés demeure un processus incertain, avec de nombreuses variables dont l'EUMC ne contrôle pas. Bien que la grande majorité des étudiants PÉR arrivent au Canada à temps pour le début des classes en septembre, dans certains cas cela n'est pas possible. En cas de retard, l'EUMC informera votre comité aussitôt que les informations seront disponibles.

ANNULATIONS

La grande majorité des candidats choisis arrivent au Canada et sont parrainés avec succès par des comités locaux. Malheureusement, l'arrivée des étudiants PÉR au Canada n'est jamais assurée et, dans certains cas exceptionnels, des candidats au PÉR peuvent se retirer du programme à la dernière minute. Ces retraits sont habituellement pour des raisons imprévues par l'EUMC : ils ont reçu une bourse d'études d'un autre endroit, leur famille se réinstalle dans un autre pays ou ils ont tous simplement changé d'idée. Bien que cela soit extrêmement décevant pour les comités locaux, l'EUMC n'a aucun contrôle sur ces annulations de dernière minute.

Dès qu'il apprend une annulation, l'EUMC informera aussitôt le comité local et tentera de trouver un autre candidat pour le comité parrain, s'il y en a un de disponible. Malheureusement, on ne peut rien garantir et le comité devra peut-être attendre l'année suivante pour accueillir un nouvel étudiant PÉR. C'est pour cette raison que **les comités locaux ne devraient pas annoncer le nom de l'étudiant PÉR avant que celui-ci n'arrive au Canada et leur donne la permission de diffuser son nom.**

24 Veuillez noter que les comités locaux sont responsables de trouver un logement pour leurs étudiants dès leur arrivée au Canada. Le bureau national de l'EUMC ne disposera pas de fonds pour l'accueil en famille d'un étudiant.

ACCUEIL DE L'ÉTUDIANT

L'arrivée d'un étudiant au Canada est toujours un événement excitant. L'EUMC vous enverra son horaire de voyage dès qu'il sera disponible. L'EUMC demande à l'OIM de planifier le voyage de l'étudiant à la mi-août, de façon à ce qu'il arrive à temps pour la rentrée scolaire, mais cela n'est pas toujours possible.

La plupart des étudiants arrivent à Toronto ou Montréal et prennent ensuite des vols de correspondance vers leur destination finale au Canada. Assurez-vous de confirmer l'heure et l'endroit d'arrivée de l'étudiant de façon à être là pour l'accueillir. Amenez quelques personnes avec vous pour l'accueil à l'aéroport et si possible un ancien étudiant PÉR. Soyez à temps, apportez un appareil photo pour immortaliser l'événement et ayez une affiche pour que l'étudiant puisse facilement vous identifier!

Quelques trucs pour les moments qui suivent l'arrivée de l'étudiant :

1. **Donnez à l'étudiant la chance de respirer!** L'étudiant a passé plus de 18 heures à voyager et il est probablement très fatigué. Donnez-lui le temps de s'installer avant de planifier une activité sociale.
2. **Prévoyez les besoins de base de l'étudiant :** de la nourriture, une douche et un lit pour dormir. N'oubliez pas que vous devrez, dans certains cas, lui expliquer comment fonctionnent les appareils ménagers.
3. **Permettez à l'étudiant de contacter ses proches à l'étranger.** Aidez l'étudiant à accéder au courriel, ou s'il préfère parler au téléphone, donnez-lui une carte d'appel.
4. **Fournissez à l'étudiant les coordonnées** de plusieurs membres du comité local et celles du bureau national de l'EUMC.
5. **Informez l'EUMC de l'arrivée de l'étudiant** en envoyant un courriel à l'équipe du PÉR. Demandez aussi à l'étudiant de contacter la chargée du programme responsable de son dossier, pour établir le contact. Veuillez lui dire qu'il/elle recevra une lettre de bienvenue de l'équipe du PÉR dans les prochaines semaines.
6. **Confirmez que l'étudiant a fait une demande de carte de résident permanent** en acheminant ses nouvelles coordonnées à CIC.

CARTE DE RÉSIDENT PERMANENT

La carte de résident permanent est la plus importante pièce d'identification émise par le gouvernement, car elle fournit la preuve du statut de l'étudiant au Canada et comprend sa fiche d'établissement. En tant que résident permanent, l'étudiant a droit à la plupart des avantages sociaux offerts aux citoyens canadiens, comme l'assurance-maladie et l'accès aux prêts étudiants. Après avoir vécu plusieurs années au Canada, le résident permanent peut faire une demande de citoyenneté.

À son arrivée au Canada, l'étudiant PÉR reçoit une trousse qui contient de l'information sur son prêt de voyage (voir Ch. 10) et sur la façon de demander sa carte de résident permanent. Si l'étudiant connaît déjà sa nouvelle adresse postale au Canada, il peut donner cette information à l'agent d'immigration dès son arrivée. Dans ce cas, l'étudiant devrait recevoir sa carte de résident permanent par la poste de quatre à six semaines plus tard. Si l'étudiant ne connaît pas son adresse postale canadienne à l'arrivée, il devra téléphoner ou télécopier l'adresse de son domicile canadien au CIC dès que possible, afin de recevoir sa carte. **Veillez confirmer auprès de l'étudiant PÉR sur votre campus s'il a reçu sa carte de résident permanent.** Consultez le site www.cic.gc.ca pour obtenir plus de renseignements.

SÉANCE D'ORIENTATION

Attendez-vous à passer beaucoup de temps avec l'étudiant PÉR pendant ses premiers jours et premières semaines au Canada. Durant cette période, le comité local joue un rôle important d'informateur, non seulement en fournissant des ressources, mais aussi en expliquant comment les utiliser et où trouver du soutien additionnel. Avec le temps, l'étudiant PÉR deviendra graduellement plus autonome, en préparation pour sa vie après le parrainage.

Trucs pour une bonne orientation :

- Faire participer divers membres du comité local et d'anciens étudiants PÉR.
- Être souple en ce qui concerne le temps et le contenu.
- Laissez l'étudiant poser ses questions.
- Ajoutez-vous selon ce que l'étudiant sait déjà.
- Écoutez avec attention et répondez à ses besoins immédiats.
- Posez des questions ouvertes au lieu de questions ayant pour réponses « oui » et « non », car l'étudiant pourrait être réticent à dire « non ».
- Rappelez-vous que l'humour et les expressions sont propres à chaque culture et que certaines formes d'humour ou certaines expressions peuvent ne pas être comprises ou être jugées offensives.
- Soyez conscients du fait que les normes sociales et culturelles peuvent être différentes, surtout en ce qui a trait aux rôles des sexes, à la sexualité, etc.
- Si possible, demandez à des anciens étudiants PÉR sur le campus d'assister à la séance d'orientation.

La séance d'orientation doit permettre à l'étudiant PÉR de :

- Prendre des décisions éclairées.
- Accéder aux services sur le campus et dans la communauté.
- Agir de façon à accroître son indépendance.
- Apprendre sur ses droits et ses choix.

Inclure des activités sociales à votre séance d'orientation pour qu'elle soit informative et agréable!

LES PREMIERS JOURS AU CANADA

Les tous premiers jours de l'étudiant au Canada seront excitants et très chargés. N'oubliez pas qu'au moment où vous l'introduirez à sa nouvelle vie au Canada, l'étudiant sera sous l'effet du décalage horaire.

- **Donnez une avance en espèces à l'étudiant et expliquez-lui les billets de banque et les pièces de monnaie.**
- **Expliquez-lui où trouver de la nourriture et comment s'en procurer**, qu'il s'agisse des plans repas sur le campus ou d'aller faire des achats au supermarché local et de cuisiner à la maison. Expliquez-lui comment utiliser le four à micro-ondes, le poêle et les autres appareils électroménagers.
- **Expliquez-lui le système téléphonique et la nécessité d'utiliser des cartes d'appels** pour les interurbains. L'étudiant aura envie d'appeler ses proches, mais la facture téléphonique sera très élevée s'il n'utilise pas de carte d'appel.
- **Confirmez avec l'étudiant qu'il a fait sa demande de carte de résident permanent.** Pour recevoir sa carte de RP, l'étudiant doit fournir au CIC une adresse postale au Canada.
- **Confirmez l'inscription aux cours de l'étudiant.** Assurez-vous que l'admission à l'université ou au collège est bien faite et que tout est en ordre, avec l'horaire des cours. Expliquez-lui qu'il peut faire un changement de cours une fois le semestre commencé.
- **Faites une demande de numéro d'assurance sociale (NAS).** L'étudiant doit absolument faire cela le plus rapidement possible, puisqu'il s'agit de la principale forme d'identification pour les résidents canadiens et qu'il est nécessaire pour obtenir un emploi au Canada. Le NAS est aussi utile pour ouvrir un compte bancaire, obtenir un prêt étudiant, etc. Téléchargez le formulaire de demande de NAS à <http://www.servicecanada.gc.ca/>.
- **Faites une demande au régime provincial d'assurance-maladie.** Consultez le site Web principal de votre province ou territoire pour déterminer la façon de faire cette demande.
- **Faites la demande au Programme fédéral de santé intérimaire dans les 10 jours suivant l'arrivée de l'étudiant.** Aidez l'étudiant à contacter le bureau local de CIC pour prendre un rendez-vous.

ORIENTATION CONCERNANT LE PÉR SUR VOTRE CAMPUS

Dans la plupart des cas, les étudiants PÉR auront appris le fonctionnement du PÉR lors d'une séance d'orientation avant leur arrivée au Canada. Ils auront aussi probablement lu le Guide d'orientation « avant départ » pour les étudiants parrainés par l'EUMC. Néanmoins, les étudiants PÉR ne connaissent habituellement pas bien l'EUMC en tant qu'organisme, et ils n'auront pas reçu d'information concernant le comité local parrain.

Puisque chaque parrainage est unique, il est très important que vous expliquiez la nature du PÉR tel qu'il existe sur votre campus. L'étudiant PÉR peut avoir l'impression que le comité local est une riche organisation; il peut être intimidé par tout le processus ou ne pas bien connaître ses responsabilités et son lien avec le comité local. En effet, chaque comité a sa propre structure et sa propre composition, et il fonctionne différemment des autres. Afin d'aider l'étudiant à comprendre le processus, expliquez-lui quels sont les rôles et responsabilités du comité local, du bureau national de l'EUMC et de l'étudiant PÉR.



- **Expliquez que le parrainage comprend le soutien social, financier et scolaire pendant 12 mois.**
- **Expliquez l'aspect financier et l'allocation mensuelle**, surtout en ce qui concerne la façon et le moment où l'étudiant peut accéder à de l'argent. Expliquez-lui comment le parrainage est financé et passez en revue les responsabilités du comité local et de l'étudiant concernant l'aspect budgétaire (voir Ch. 4).
- **Présentez-lui le personnel administratif clé et les professeurs.** Organisez une rencontre de l'étudiant PÉR avec le conseiller membre du corps professoral ou du personnel administratif (s'il en existe un) et les personnes qui ont contribué au parrainage de l'étudiant (p. ex., le service aux étudiants étrangers) (voir Ch. 3).
- **Expliquez-lui les activités de l'EUMC sur le campus** et comment il peut y participer, s'il le souhaite.
- **Présentez-lui d'anciens étudiants PÉR.** Ils peuvent souvent aider le nouvel étudiant à s'adapter à la vie au Canada et lui expliquer les normes sociales canadiennes.
- **Présentez-lui les membres du comité local.** Envisagez de faire cette présentation lors d'une activité sociale, comme lors d'un repas-partage.

ORIENTATION CONCERNANT LE CAMPUS ET LES COURS

Si possible, obtenez du soutien du Service aux étudiants étrangers et du conseiller pédagogique de votre collègue ou de votre université au moment de donner à l'étudiant PÉR la séance d'information sur le campus et les cours.

- **Faites le tour du campus.** Indiquez à l'étudiant où se trouvent les services comme les bibliothèques, les salles d'ordinateurs et les cafétérias, et comment y accéder. Invitez l'étudiant à participer à l'orientation donnée aux étudiants étrangers, si une telle séance d'information est offerte par le Service aux étudiants étrangers. Cela permettra à l'étudiant de rencontrer d'autres étudiants qui viennent d'arriver au Canada.
- **Rencontrez le conseiller pédagogique avec l'étudiant PÉR pour confirmer son choix de cours.** Cela aidera l'étudiant à sentir qu'il prend part à son cheminement de carrière. Le fait de choisir et de confirmer les cours pour sa première année scolaire donnera à l'étudiant plus de confiance et de motivation pour réussir. Planifiez une rencontre de suivi plus tard durant le semestre pour confirmer comment vont les cours.

- **Offrez un tour virtuel du site Web de l'université ou du collège.** Des ressources importantes pour les étudiants sont offertes sur le site Web de l'établissement, y compris les horaires de classe, les bulletins, les comptes courriel, etc. Présentez-lui ces ressources et aidez l'étudiant à s'inscrire et créer un compte de courrier électronique.
- **Achetez les manuels scolaires et les fournitures nécessaires.** Montrez à l'étudiant où il peut acheter des livres usagés, s'il y a lieu.
- **Rencontrez avec lui un agent de l'aide financière aux étudiants.** Faites en sorte que l'étudiant confirme que son choix de cours n'interférera pas à son admissibilité à d'éventuels prêts étudiants. Chaque province fonctionne différemment. Il importe donc de vérifier que l'étudiant est inscrit au nombre minimum ou maximum de cours requis pour être admissible aux prêts étudiants durant sa deuxième année.
- **Ciblez les autres cours de langue, de préparation aux examens ou d'ateliers de dissertation** que l'étudiant pourrait trouver utiles.
- **Informez l'étudiant de la date limite pour abandonner les cours ou en ajouter.** Assurez-vous qu'il comprend l'importance de la date limite à laquelle il peut abandonner ou ajouter des cours sans pénalité. Il est important de faire comprendre à l'étudiant que d'abandonner un cours ne signifie pas un échec, mais que cela lui permettra de centrer son attention sur un nombre moindre de cours et l'aider à rehausser sa moyenne générale.
- **Informez l'étudiant de l'existence de clubs et d'associations sur le campus,** car il pourrait y trouver des occasions de rencontrer des gens, du Canada et d'ailleurs. L'étudiant PÉR peut vouloir contacter des gens de son pays d'origine ou de son groupe ethnique, par exemple.

ORIENTATION COMMUNAUTAIRE

Le comité local peut donner une séance d'information sur la société canadienne et sur la communauté, avec l'aide d'un organisme d'aide à la réinstallation²⁵.



- **Faites le tour de la ville avec l'étudiant.** L'étudiant ne connaît rien de ce pays et ne sait pas très bien comment se déplacer, quoi manger et où aller. Les premiers jours sont cruciaux pour établir une routine comme faire des emplettes, manger au restaurant, utiliser les appareils électroménagers, etc.
- **Aidez l'étudiant à ouvrir un compte en banque.** Expliquez-lui comment fonctionne une carte de débit.
- **Faites le tour d'un marché d'alimentation.** Essayez de trouver des magasins qui vendent des aliments que l'étudiant reconnaît pour qu'il soit en mesure de cuisiner ses plats favoris.
- **Amenez l'étudiant faire des emplettes et expliquez-lui comment trouver des ventes à rabais.** Montrez-lui des magasins économiques (par exemple, de bons magasins de vêtements usagés, des magasins à rabais, etc.).

25 Dans la plupart des grands centres urbains et des villes, il existe des associations pour les nouveaux arrivants au Canada. Pour trouver des ressources dans votre communauté, consultez : www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/bienvenue/bien-20.asp.

Expliquez-lui la nature des magasins canadiens où l'on ne marchandise pas, le concept de l'auto service, la TPS et la TVQ, et les diverses méthodes de paiement.

- **Achetez des vêtements saisonniers.** Montrez-lui où acheter des vêtements bon marché et chauds.
- **Aidez l'étudiant à trouver un lieu de culte**, si cela l'intéresse.
- **Expliquez les coutumes sociales des fréquentations**, les lois relatives au harcèlement sexuel et donnez-lui les coordonnées de quelqu'un à qui s'adresser pour obtenir plus d'information.
- **Réviser avec l'étudiant le Guide d'orientation** « avant départ » pour les étudiants parrainés par l'EUMC et répondez à toutes ses questions.
- **Expliquez-lui le système de transport en commun** : les parcours, les tarifs, les cartes mensuelles, les billets, etc. Expliquez-lui aussi les risques de l'auto-stop au Canada, car dans certains pays il s'agit d'un moyen courant de transport.
- **Expliquez-lui les services de police, d'ambulance et d'incendie.** Identifiez les sirènes d'urgence, expliquez que les policiers ont le mandat de protéger la population et qu'ils sont surveillés. Expliquez-lui comment rejoindre les services d'urgence sur et hors campus, en composant le 911 par exemple.

ORIENTATION SUR LES SOINS DE SANTÉ

Dans le cadre de l'orientation donnée à l'étudiant PÉR, il faut souligner quels sont les services médicaux disponibles sur le campus et dans votre communauté et expliquer comment y avoir accès. En plus de la clinique de santé locale, identifiez bien les services dentaires, les services d'aide psychologique individuel, les pharmacies et les centres de santé-sexualité. Assurez-vous que l'étudiant PÉR est inscrit à tous les régimes de soins de santé disponibles, et qu'il reçoit un examen médical complet dès son arrivée.

Assurance santé provinciale

L'étudiant devrait s'inscrire au régime provincial de soins de santé dès que possible après son arrivée au Canada. Les régimes provinciaux varient, mais en général l'étudiant pourrait avoir droit à la couverture dans les premiers trois mois. Dans certaines provinces, l'étudiant est admissible à la couverture dès son arrivée. Le site Web du gouvernement provincial offre des renseignements sur la façon de faire une demande.

L'étudiant devrait savoir que la plupart des services médicaux au Canada sont gratuits et que les Canadiens passent habituellement un examen annuel et ne consultent un médecin que s'ils ont un problème de santé. Informez l'étudiant de la disponibilité de services médicaux et dentaires sur le campus et des services d'aide individuel. Mettez l'accent sur le fait que les Canadiens cherchent des soins immédiats et prennent des mesures préventives. Les soins médicaux sont souvent très coûteux dans certains pays et un nouvel arrivant pourrait ne pas être habitué à chercher à se faire soigner à moins d'être vraiment très malade.

Programme fédéral de santé intérimaire

Le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) fournit aux réfugiés une couverture pour les soins essentiels et les cas d'urgence durant la période de réinstallation au Canada, avant leur qualification pour le régime provincial d'assurance santé. Lorsqu'ils obtiennent la couverture provinciale, le PFSI fournit aussi aux réfugiés une assurance supplémentaire pour les services dentaires, oculaires et pharmaceutiques pendant 12 mois.

L'expérience du comité local avec le PFSI varie d'une province à une autre. Si vous êtes dans une province où la couverture pour soins de santé ne débute pas dès l'arrivée, alors il est recommandé de faire une demande immédiate au PFSI. En s'inscrivant au PFSI, le comité local s'assure qu'il ne sera pas aux prises avec des factures médicales inattendues. Veuillez noter que le PFSI ne remboursera que le médecin ou le prestataire de soins, jamais l'étudiant ou le comité local. Lorsque l'étudiant est couvert par le PFSI, le **comité local ne devrait JAMAIS payer pour des soins de santé.**

Pour déterminer l'admissibilité de l'étudiant PÉR au PFSI, veuillez contacter votre bureau local de CIC ou appeler au 1-800-770-2998 pour obtenir des renseignements généraux. Vous pouvez aussi avoir de l'information sur le PFSI en allant au site <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/exterieur/resume-pfsi.asp>.

Assurance maladie de l'université ou du collègue

Les assurances privées peuvent être incluses dans les frais de scolarité des étudiants à plein temps de votre collègue ou université. Cette couverture comprendra souvent les médicaments d'ordonnance, les lunettes, les services dentaires, l'assurance vie, etc. Examinez la couverture disponible avec l'étudiant PÉR et expliquez-lui comment soumettre les réclamations. Confirmez si l'étudiant doit ou non payer ses propres dépenses médicales.

Planification familiale

Durant votre séance d'orientation, expliquez où l'étudiant PÉR peut trouver de l'information et des ressources relatives à la planification familiale et à la santé sexuelle. Les discussions à ce sujet peuvent être un sujet délicat selon les expériences et les croyances religieuses des membres du comité local ou de l'étudiant PÉR. Cependant, l'information que vous fournissez à l'étudiant devrait être complète. Encouragez l'étudiant à consulter des centres de santé-sexualité sur le campus ou dans la communauté et sur des sites Web comme : <http://www.masexualite.ca/>

CHANGEMENTS À LA LOI SUR L'IMMIGRATION

Depuis 2002, la loi fédérale qui régit l'immigration au Canada stipule que l'état de santé qui risquerait d'entraîner un fardeau excessif pour les services sociaux ou de santé n'emporte toutefois pas interdiction de territoire pour les réfugiés (LIPR, art 38(2)).

Cela signifie que depuis 2002, les réfugiés **sont** admissibles au Canada même s'ils ont certaines conditions médicales, y compris le VIH/Sida, qui exigent des traitements médicaux substantiels.

Les renseignements médicaux concernant un étudiant PÉR sont confidentiels. Le comité local ne sera pas informé de façon particulière de l'état de santé de l'étudiant, ni de son problème particulier de santé, le cas échéant. Toutefois, un nouveau formulaire de réinstallation donne maintenant au comité local des renseignements sur la fréquence et le type de traitement médical (traitement ponctuel, traitement spécialisé, etc.) dont aura besoin l'étudiant PÉR à son arrivée au Canada.

CHAPITRE 8

L'ADAPTATION AU MILIEU ACADÉMIQUE

ÉTABLIR DES OBJECTIFS ACADÉMIQUES RÉALISTES

Le programme de parrainage de l'EUMC a pour but principal de permettre à un étudiant réfugié de poursuivre ses études. Au début, l'adaptation de l'étudiant au système d'éducation canadien pourra lui poser autant de difficultés que son intégration sociale et culturelle. Par conséquent, dès son arrivée, il est crucial que l'étudiant reçoive des conseils éclairés d'un conseiller en enseignement afin d'accroître ses chances de réussite.

Dans de nombreux cas, les étudiants PÉR nourrissent des attentes irréalistes en ce qui a trait à leurs possibilités d'étude et d'emploi au Canada. Vous pouvez leur être d'un grand secours en leur dévoilant la réalité du marché du travail et en les aidant à se fixer des objectifs universitaires réalistes ainsi qu'un échéancier afin de réaliser leurs rêves les plus chers.

Les professeurs canadiens peuvent mal interpréter le style ou le mode de présentation de l'étudiant et vice versa. Si l'étudiant est contrarié parce que ses notes de la première session sont faibles, rassurez-le en lui disant que cela ne reflète pas nécessairement ses capacités réelles. Vous pouvez aider l'étudiant en essayant de trouver l'origine des malentendus, mais il est probable qu'il vous faudra simplement faire preuve de patience, soutenir l'étudiant et lui permettre de trouver lui-même un style d'étude qui lui conviendra et lui permettra de réussir.

Veillez à ce que l'étudiant soit en mesure de comprendre le contenu des cours ainsi que la langue dans laquelle son professeur s'exprime. Il arrive souvent que les professeurs proviennent des quatre coins du monde et aient différents accents. L'étudiant PÉR n'a peut-être pas été exposé à une telle diversité.

Parmi les difficultés auxquelles les étudiants PÉR sont confrontés, on trouve :

- un rythme accéléré, des attentes plus importantes et un volume de travail plus élevé à l'université;
- des attentes personnelles non réalistes;
- l'incapacité de comprendre les accents des professeurs;
- des changements dans la façon de communiquer avec les professeurs (une approche formelle et respectueuse de la hiérarchie par opposition à une attitude plus familière et plus accessible, par exemple).

CHOIX ET NOMBRE DE COURS

Vous souvenez-vous de votre première année universitaire/collégiale? Comme bien des nouveaux venus, les étudiants PÉR ne sont pas au courant de toutes les possibilités académiques qui s'offrent à eux au sein de votre établissement. Ils ne connaissent pas non plus les débouchés auxquels les différents programmes universitaires/collégiaux leur donnent accès. Vous pouvez les aider et changer leur vie en les incitant à consulter un conseiller académique.

L'étudiant se fiera à vos conseils pour le choix de ses cours et son inscription, n'oubliez pas que ce processus peut se révéler assez difficile pour un nouveau venu. Étant donné que le choix de cours relève en fin de compte de l'étudiant, il doit lire et comprendre l'annuaire. Assurez-vous que l'étudiant saisisse la différence entre un cours obligatoire et un cours facultatif et qu'il sache à quels cours il doit s'inscrire afin de respecter les exigences du programme et obtenir son diplôme.

L'adaptation de l'étudiant à la vie au Canada sera probablement plus facile et plus enrichissante si sa charge de cours est réduite pendant sa première année d'étude. Il est plus important que l'étudiant ait un bon rendement académique avec

moins de cours que d'avoir plus de cours avec de moins bonnes notes. Par contre, il est important de considérer le nombre de cours dont l'étudiant PÉR doit s'inscrire afin d'être éligible pour les prêts étudiants l'année suivante. Certaines provinces exigent un nombre minimal de cours qu'un étudiant doit suivre dans sa première année académique pour avoir droit aux prêts la deuxième année.

Veillez lui faire comprendre que la première année peut être considérée comme une année d'ajustement et qu'un rendement inférieur à la moyenne au cours de la première année est généralement le reflet des facteurs d'adaptation et non de l'aptitude aux études. Informez l'étudiant des options éventuelles de changements de cours (ajout, abandon, retrait), des démarches à suivre et des échéanciers importants. Éventuellement, l'étudiant pourra changer de programme s'il croit qu'une autre discipline conviendrait mieux à ses intérêts et à ses capacités. Cependant, un tel changement devra s'effectuer en consultation avec le département ou la faculté de l'étudiant, ainsi qu'avec son conseiller académique.

LE RECOURS AU CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

Il est important de présenter votre étudiant au conseiller pédagogique de votre établissement ou à un membre du corps professoral qui pourrait jouer ce rôle. Si l'étudiant se sent débordé par son travail, déçu par ses notes ou tout simplement perdu, le conseiller pédagogique sera là pour parler de ces problèmes ou de tout autre sujet d'inquiétude.

L'étudiant devrait rencontrer un conseiller en enseignement à plusieurs reprises au cours de l'année : à son arrivée au Canada et lors de son inscription à ses cours, avant la date butoir pour l'abandon ou l'ajout de cours et à la fin de l'année, afin d'évaluer sa performance et de fixer des objectifs pour l'année universitaire suivante.

STATUT DE L'ÉTUDIANT

En plus de s'assurer que l'étudiant est bien au courant de toutes les options d'étude, le groupe parrain devra également s'assurer que l'étudiant comprend bien les répercussions de son statut d'étudiant. Cela est particulièrement important si l'étudiant a été accepté comme « étudiant à statut spécial » ou comme étudiant en année préparatoire. Le manque d'explication à ce sujet a été une source de problèmes par le passé, car des étudiants ne comprenaient pas qu'ils ne suivaient pas le programme d'études régulier durant leur première année.

Le « statut spécial » ressemble à celui d'« étudiant adulte », et une université ou un collège peut accepter un étudiant sur cette base s'il n'y a pas assez de documents concernant ses études antérieures ou de cours préalables. Les étudiants à statut spécial ou en année préparatoire sont généralement « en probation » jusqu'à ce qu'ils fassent leurs preuves.

LANGUE, RÉDACTION ET TECHNIQUES D'ÉTUDE

Bien que l'EUMC fasse de son mieux pour s'assurer que les étudiants choisis pour le parrainage parlent couramment la langue de travail de l'université ou du collège dans lesquels ils étudieront, pour nombre d'étudiants PÉR, la langue écrite ou parlée au Canada pose problème. Si c'est le cas de l'étudiant que vous avez parrainé, organisez des cours de rattrapage linguistiques. Rien n'est plus frustrant pour un étudiant que de suivre des cours sans vraiment les comprendre.

Communiquez avec l'étudiant à plusieurs reprises au cours de la session afin de savoir comment il se débrouille en classe. L'étudiant PÉR ne devrait pas se sentir obligé de dévoiler ses notes au comité local. Toutefois, il est important que le comité lui procure le soutien nécessaire pour ses études. Si l'étudiant est très contrarié parce que ses notes sont faibles, parlez-lui des ateliers et des séminaires qui existent sur le campus et dans lesquels on enseigne des techniques d'étude, des

techniques de rédaction, des techniques de gestion du stress liée aux examens, la gestion du temps, la façon de choisir une carrière, la rédaction d'un curriculum vitae et la recherche d'emploi. Consultez votre centre local de services aux étudiants pour obtenir de l'information sur l'aide disponible.

BOURSES ET PRÊTS D'ÉTUDES

Des bourses et des subventions d'étude (non remboursables) sont disponibles dans certaines provinces et par le biais de plusieurs universités et collèges. Incitez l'étudiant parrainé à faire une demande pour toutes celles qu'offre votre établissement, car elles constituent une autre façon de compléter l'aide déjà offerte par votre comité local.

En tant que résidents permanents les étudiants PÉR ont droit aux subventions et prêts canadiens d'études; néanmoins, ceux-ci ne devraient pas être nécessaires au cours de la première année de l'étudiant parrainé au Canada, puisque le comité local devrait s'occuper des dépenses relatives aux études.

Au cours de sa deuxième année toutefois, l'étudiant parrainé peut obtenir un prêt afin de poursuivre ses études postsecondaires. En règle générale, pour avoir droit aux prêts d'études canadiens un étudiant doit :

- être citoyen canadien ou résident permanent (immigrant reçu);
- avoir un numéro d'assurance sociale valide;
- être résident de la province, c.-à-d. avoir vécu dans la province au cours des 12 mois consécutifs précédents;
- suivre des études à temps plein au cours de la prochaine année pour laquelle il demande le prêt; ne pas être en défaut de paiement pour des prêts antérieurs;
- être en mesure de prouver le besoin financier.

Étant donné que chaque province dispose de ses propres critères de base d'admissibilité à l'aide financière aux étudiants, veuillez-vous assurer que l'étudiant PÉR rencontre un agent préposé à l'aide financière aux étudiants afin de confirmer qu'il se conforme bien aux exigences requises pour obtenir un prêt en deuxième année.

Pour de plus amples renseignements au sujet des prêts aux étudiants, veuillez consulter le site Internet des Subventions et prêts canadiens d'études²⁶, pour les étudiants québécois le site du programme des prêts et bourses.²⁷

26 <https://csnpe-nslsc.cibletudes-canlearn.ca/>

27 <http://www.mesrs.gouv.qc.ca/aide-financiere-aux-etudes/programme-de-prets-et-bourses/>

CHAPITRE 9

L'ADAPTATION SOCIALE

« Imaginez que soudainement, vous perdiez tout ce que vous avez gagné tout au long de votre vie, toutes les personnes et toutes les choses qui vous sont chères. L'expérience vous rend aussi vulnérable qu'un enfant et la réaction de ceux qui vous entourent accentue cet état. Voilà que tout à coup, il vous faut réapprendre les rudiments de la vie, soit, apprendre à parler, savoir comment vous comporter, comment interagir avec les gens, trouver un emploi, développer des aptitudes. En fait, c'est comme si votre vie était un tableau noir d'où l'on avait effacé toutes les connaissances acquises antérieurement. Tout ce que vous avez appris par le passé, tout ce que vous avez accompli, tout cela ne vaut plus rien dans le pays où vous avez trouvé refuge. »

~ Haideh Moghissi, Université Queen's

« Se réinstaller, c'est comme réapprendre à marcher, mais avec un poids supplémentaire. »

~ Réfugié réinstallé



S'ADAPTER À LA VIE AU CANADA

En tant que résidents canadiens permanents, les étudiants PÉR se construisent une nouvelle vie dans un nouveau pays. L'installation et l'intégration dans le contexte canadien constituent une adaptation importante et peuvent comporter des défis imprévus à relever. Au cours des premières années passées en sol canadien, l'étudiant PÉR sera bombardé de nouvelles expériences et son processus d'adaptation ressemblera à une course à obstacles parsemée d'embûches. Selon les étudiants PÉR, les paramètres suivants sont particulièrement difficiles à gérer :

- le climat froid et la saison hivernale du Canada;
- une expérience culinaire différente;
- des normes culturelles, des valeurs et des attitudes différentes;
- le mal du pays;
- la solitude.

Votre comité local peut aider l'étudiant PÉR à surmonter ces obstacles en l'incitant à :

- anticiper des moments de solitude et de nostalgie;
- s'attendre à ce que les différences culturelles provoquent des malentendus et des difficultés;
- s'intéresser à certains aspects de la culture canadienne;
- nouer de nouveaux liens d'amitié et de nouvelles relations;
- garder contact avec des compatriotes demeurés « au pays » qui seront une source de soutien affectif et de lien de continuité avec leur vie d'avant.

Les étudiants PÉR auront pris connaissance de ces sujets en parcourant le Guide d'orientation « avant le départ » destiné aux étudiants parrainés par l'EUMC, au cours de la formation de pré-départ. Toutefois, il vous sera peut-être utile de revoir ce guide avec les étudiants PÉR à leur arrivée au Canada. Cela vous permettra d'aborder divers aspects de la culture canadienne et de l'adaptation de l'étudiant PÉR à sa nouvelle vie²⁸.

Au fil du temps, comme tous les nouveaux immigrants, les étudiants PÉR découvriront que c'est en adoptant certains aspects de la culture canadienne tout en maintenant leur propre culture, jusqu'à un certain point, qu'ils réussiront à s'adapter à la vie au Canada.



SE FAIRE DE NOUVEAUX AMIS

En s'engageant à parrainer des étudiants, un comité local accepte de les soutenir sur les plans social et émotif pendant au moins 12 mois. En faisant cela en toute sincérité et en donnant à l'étudiant PÉR l'occasion de tisser de nouveaux liens d'amitié, le comité local amoindrit les difficultés d'adaptation auxquelles l'étudiant peut faire face. Les rapports entre l'étudiant et le groupe qui le parraine peuvent être très enrichissants lorsque l'entente et le respect mutuels règnent entre les deux parties. Dans un monde idéal, au moins un membre du comité local devient un bon ami de l'étudiant et est en mesure de lui donner des conseils cruciaux et fiables si nécessaire.

L'étudiant PÉR devra créer un nouveau cercle d'amis au Canada. Il trouvera de nombreuses occasions de le faire dans les collèges ou les universités. Présentez l'étudiant PÉR à votre comité local de l'EUMC et à d'anciens étudiants PÉR qui se trouvent encore sur le campus. Encouragez-le à participer aux activités d'orientation de la toute première semaine de la session pour qu'il puisse faire partie intégrante du campus et qu'il puisse faire la connaissance d'autres étudiants de première année. Faites-lui découvrir les activités organisées par le Bureau des étudiants étrangers afin qu'il puisse rencontrer d'autres nouveaux arrivants. Faites-le entrer dans les clubs et associations de votre campus afin qu'il puisse

28 Le Guide d'orientation « avant le départ » pour les étudiants parrainés par l'EUMC est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://assets.wusc.ca/Website/Resources/StudentRefugeeProgram/french/predeparture-FR.pdf>

avoir l'occasion de rencontrer de nombreuses personnes, des Canadiens et des étrangers, et d'explorer de nouvelles possibilités et de nouveaux aspects de la vie au Canada. Aidez l'étudiant à s'associer à une communauté religieuse, s'il le désire (une église, une mosquée, etc.).

Il existe des associations et des organismes qui facilitent l'installation des nouveaux arrivants au Canada dans la plupart des villes et des municipalités. Vous les trouverez en consultant le site Web de Citoyenneté et Immigration (<http://www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/map/services.asp>).

LE CHOC CULTUREL²⁹

Les comités locaux devraient être sensibles aux effets de la transition que vit l'étudiant PÉR sur tous les plans, que ce soit le climat, le paysage naturel ou la culture. Le « choc culturel » est l'expression utilisée afin de décrire le stress causé par ces changements ainsi que la désorientation psychologique que la plupart des gens éprouvent lorsqu'ils se trouvent pendant une période prolongée au sein d'une culture qui diffère profondément de la leur. Ce choc culturel n'est pas la résultante d'un événement précis, mais découle du fait d'être plongé dans une culture différente qui remet en question la perception qu'a une personne de la façon de faire les choses ainsi que les valeurs qu'elle tient pour acquises au sujet de ce qui est « bien » et de ce qui est « naturel ». Le choc culturel est cumulatif, il est la somme d'une série de petits événements et d'expériences.

Chez certains, ce choc est épisodique et de courte durée, tandis que chez d'autres, il est plus grave et entraîne un sentiment de profonde solitude, d'aliénation, de fatigue constante, le désir de demeurer replié sur soi, de la difficulté à avoir une conversation normale, de la frustration et de la colère. Même si l'on peut prévoir de façon assez précise l'ordre chronologique des étapes du choc culturel, chez certaines personnes cette séquence temporelle ne commence que plusieurs mois après le moment initial où elles ont quitté leur pays d'origine et ont trouvé asile ailleurs.

Les quatre étapes de l'adaptation culturelle sont les suivantes :

1. **la lune de miel** : une étape qui suit immédiatement l'arrivée et se caractérise par :
 - l'euphorie du début, l'énergie, l'optimisme, l'impression d'être stimulé, le fait d'être préoccupé, rempli d'espoir
2. **le vide** : le nouvel arrivant
 - est enclin à critiquer, il est déprimé, il se sent dépassé, angoissé, il a le mal du pays, il est replié sur lui-même, irritable et nostalgique
 - éprouve des sentiments négatifs vis-à-vis le pays hôte et sa culture
 - ne côtoie que ceux qui partagent sa culture
 - transforme les petits inconvénients en drame
3. **l'adaptation progressive** : le nouvel arrivant
 - est plus confiant et il a de plus en plus l'impression qu'il « tient les rênes de sa nouvelle vie »
 - comprend davantage la culture hôte
 - a plus de recul
 - accepte son nouvel environnement
4. **l'adaptation et le biculturalisme** : le nouvel arrivant
 - adopte certains aspects de la culture du pays hôte tout en gardant, dans une certaine mesure, celle de sa contrée d'origine
 - peut évoluer dans les deux cultures avec assurance

29 Cette section est une adaptation de l'œuvre de Khol, L. Robert intitulée : *Survival Kit for Overseas Living* (4e éd.). Londres : Nicholas Brealey Publishing.

COMMENT RÉAGIR AU CHOC CULTUREL

Il se peut que les comités locaux éprouvent de la difficulté à reconforter et à guider un étudiant PÉR qui subit un choc culturel. Il est important que vous compreniez que l'étudiant ne réagit pas de façon habituelle, mais que son comportement est peut-être plutôt une manifestation de la tension qu'il vit et que ses réactions à l'adaptation sont physiques. Au fil du temps, les étudiants PÉR trouveront différentes façons de composer avec leur nouvelle vie au Canada. Ceux qui réussissent sont ceux qui parviennent à évoluer avec souplesse entre l'ancienne et la nouvelle culture et qui intègrent les deux échelles de valeurs.

L'étudiant PÉR qui subit un choc culturel doit trouver des façons de faire appel aux autres. Au début, il se peut que les seules personnes à qui il accepte de parler de son expérience soient vous-même ou un ancien étudiant PÉR. Vous ne pouvez pas résoudre les problèmes de cet étudiant, mais vous pouvez l'écouter exposer ses préoccupations, comme un ami, lui offrir vos conseils et faire preuve d'empathie. Si l'étudiant se sent à l'aise et qu'il souhaite se confier, voyez avec lui ce que signifie le choc culturel qu'il vit et aidez-le à accepter que ce qu'il ressent est tout à fait normal. N'oubliez pas également de vous accorder des périodes d'arrêt au cours desquelles vous évitez d'aborder des questions profondes ou compliquées, d'enseigner de nouvelles coutumes et d'accroître la tension de l'étudiant.



En général, le choc culturel disparaît avec le temps. Il y a des exceptions toutefois. Dans certains cas, ce phénomène peut persister et empêcher la personne concernée de s'intégrer dans son nouvel environnement. Si la santé mentale de l'étudiant PÉR vous préoccupe, il est important d'obtenir de l'aide et du soutien. Incitez l'étudiant PÉR à obtenir des soins médicaux ou à recourir à la consultation, ou alors demandez de l'aide à votre conseiller membre du corps professoral ou du personnel administratif, au conseiller pédagogique ou à un conseiller du centre pour les étudiants étrangers. **Rappelez-vous que le personnel du Programme d'étudiants réfugiés (PÉR) au bureau national de l'EUMC est toujours disponible et que vous pouvez le consulter en tout temps. Il doit également être informé des cas extrêmes qui pourraient survenir.** Il incombe également à tout comité local responsable de savoir à quel moment demander de l'aide supplémentaire.

LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Vous serez probablement curieux de savoir pourquoi l'étudiant que vous parrainez a dû fuir son pays d'origine. Néanmoins, **respectez la vie privée de cet étudiant.** Certains étudiants PÉR accepteront volontiers de dévoiler leur passé tandis que d'autres souhaiteront demeurer discrets et ne voudront divulguer aucun renseignement personnel. Votre comité local aura reçu de l'information au sujet des antécédents de l'étudiant au moment de l'étude des dossiers des candidats (voir Ch. 6). Toutefois, seul un nombre restreint de personnes devrait avoir accès à ces dossiers et les membres du comité d'évaluation ne devraient pas en révéler le contenu. **Si l'étudiant PÉR décide de divulguer des renseignements à tous les membres du comité, il faut qu'il puisse le faire à sa discrétion.**

Si les antécédents de l'étudiant intriguent votre comité local, vous pouvez songer à faire des recherches sur la conjoncture politique qui a poussé l'étudiant à fuir son pays d'origine. D'une façon ou d'une autre, le contexte politique a eu des répercussions sur la vie de l'étudiant que vous parrainez. Certains étudiants auront pris la fuite pour éviter l'oppression généralisée dont est victime le groupe ethnique auquel ils appartiennent. D'autres auront quitté leur pays parce qu'ils y prenaient part à des activités politiques. Ce dernier type de réfugié a probablement été victime de persécution (harcèlement, emprisonnement, torture, etc.) et peut être particulièrement réticent lorsqu'il s'agit d'aborder les circonstances qui l'ont forcé à quitter leur pays d'origine.

Les expériences de l'étudiant PÉR dans le pays où il a trouvé refuge (voir Ch. 1) auront également eu un impact important sur sa vie. Il se peut donc que l'étudiant que vous parrainez soit né dans un camp de réfugiés ou qu'il ait passé bon nombre de ses années de formation dans un camp de réfugiés. Si la vie dans un camp vous intrigue, pensez à faire une recherche sur les camps de réfugiés sur Internet ou à consulter la liste des ressources fournies à l'annexe I.

TRAUMATISME ET TORTURE³⁰

Les gens qui ont vécu en tant que réfugiés peuvent avoir des difficultés additionnelles à s'adapter au Canada à cause de traumatismes émotifs ou physiques vécus avant leur réinstallation. Certains étudiants PÉR peuvent souffrir de **trouble de stress post-traumatique** (TSPT), un trouble anxieux causé par des événements traumatisants sur le plan psychologique incluant la mort, les menaces de mort, une blessure grave infligée à d'autres ou à eux-mêmes. Chez certains, des événements stressants comme une violente agression personnelle, des accidents de voiture ou d'avion, les combats militaires, des accidents industriels et des catastrophes naturelles ont provoqué le TPST. Dans certains cas, voir quelqu'un d'autre se faire blesser ou se faire tuer, ou apprendre qu'un proche ou un membre de la famille court un grave danger peut également causer ce trouble.

Caractéristiques du TSPT :

- La personne revit l'événement traumatisant. Elle peut être assaillie de souvenirs récurrents ou faire des cauchemars ou encore agir soudainement comme si l'événement allait se reproduire ou croire qu'il va se reproduire.
- La personne manifeste une insensibilité émotive ou se replie sur elle-même, démontre moins d'intérêt, se détache des autres et a moins de réactions émotives.
- Elle peut manifester d'autres symptômes comme de l'hypervigilance, de l'insomnie, un sentiment de culpabilité d'avoir survécu, de la dépression, de l'anxiété, une grande irritabilité, des pertes de mémoire ou de la difficulté à se concentrer ou à terminer des tâches, un évitement phobique des situations qui lui rappellent son traumatisme, et l'aggravation des symptômes ou de l'exposition aux situations qui ressemblent à l'événement traumatisant.

Dans certains cas, c'est la **torture**, subie par l'étudiant PÉR sous une forme ou une autre, qui peut avoir déclenché le TSPT. Selon le Centre canadien pour victimes de torture, 30 % des tous les réfugiés ont subi une certaine forme de torture. Les effets, qui peuvent inclure des symptômes physiques et psychologiques, peuvent apparaître plus tard d'une façon que la plupart des gens ne peuvent pas comprendre.

Si vous croyez que l'étudiant parrainé souffre des contrecoups d'un traumatisme mental ou physique, informez-le de l'existence des services de soutien psychologique sur le campus ou dans la collectivité qui peuvent offrir de l'aide. Consultez un conseiller aux étudiants étrangers, un organisme local d'aide à l'établissement des immigrants, le Centre canadien pour victimes de torture (www.ccv.t.org) et/ou l'Association canadienne pour la santé mentale pour trouver les ressources et le soutien disponibles dans votre collectivité. En tant que membres du comité local, vous ne pouvez pas résoudre tous les problèmes de l'étudiant PÉR, mais vous devriez l'aider à cerner les ressources disponibles et à les utiliser.

30 L'information sur le TPST mentionnée ici est tirée du site Web de l'Association canadienne pour la santé mentale : http://www.cmha.ca/bins/content_page.asp?cid=3-94-97&lang=2

AIDE PSYCHOLOGIQUE

Les nouveaux arrivants au Canada qui ont des problèmes d'ordre psychosomatiques ou psychologiques causés par le stress considérable qu'ils ont vécu ont besoin d'une aide professionnelle. Il existe sur les campus des services d'aide psychologique individuel ou en groupe, à caractère strictement confidentiel. Expliquez à l'étudiant que de parler à un professionnel aide à résoudre des problèmes et que de nombreux Canadiens consultent pour une foule de problèmes. Les personnes et organismes suivants offrent aussi des services d'aide psychologique:

- les centres de santé et de mieux-être étudiants sur les campus;
- le médecin de famille;
- les centres pour étudiants étrangers;
- les psychiatres et les psychologues;
- les organismes au service des immigrants;
- les organismes ethniques;
- les institutions religieuses.

LES BARRIÈRES SOCIOCULTURELLES AUX SOINS EN SANTÉ MENTALE

(Adapté de: Newcomer Orientation to the Health Care System: A Resource Manual for Settlement Workers, Service Providers, and Community Volunteers, The Four Villages Community Health Centre, projet pilote, Toronto, mars 2000)

Les barrières socioculturelles sont apparentes en ce qui a trait à la santé mentale. De nombreuses cultures et sociétés, le Canada ne faisant pas exception, stigmatisent les problèmes de santé mentale et émotionnelle et la maladie mentale. Toutefois, au Canada, on reconnaît dans une certaine mesure, les rôles que jouent dans ce domaine les psychiatres, les travailleurs sociaux, les groupes d'aide communautaire, les psychothérapeutes et les conseillers. Certains nouveaux arrivants sont réceptifs aux suggestions concernant les endroits où trouver des conseils et du soutien, mais d'autres sont réticents à raconter leur histoire personnelle à un étranger. Si vous croyez que l'étudiant que vous parrainez a besoin d'aide professionnelle, mais est réticent à consulter, contactez l'EUMC pour obtenir des conseils à cet égard.

LE RACISME

On définit habituellement le racisme comme étant de l'intolérance, de la haine, des préjugés, un stéréotype ou une discrimination contre des individus ou des groupes en fonction de leur race, de leur ethnie ou de la couleur de leur peau. Malgré la réputation de tolérance dont jouit le Canada, le racisme est courant dans la société canadienne et prend de nombreuses formes différentes. Il y a le racisme évident, sous forme d'injures, d'impolitesse ou de blagues ou propos racistes. Certains commentaires sont intentionnels et d'autres sont faits sans comprendre qu'ils sont offensants. D'autres formes de racisme sont plus subtiles, et quelquefois il peut être difficile de savoir s'il y a vraiment discrimination en fonction de la race ou non. Le racisme systémique est soutenu par les structures institutionnelles et d'autres structures sociétales ou communautaires profondément ancrées dans nos institutions canadiennes. Par exemple, c'est à cause de ce genre de racisme que peu de personnes appartenant à des minorités visibles occupent des postes de prestige, fortement rémunérés ou encore des postes de pouvoir.

Des rencontres avec des gens faisant preuve de racisme ou d'intolérance peuvent nuire à l'adaptation de l'étudiant PÉR à la vie au Canada. Cela peut mener certains étudiants PÉR à se créer des stéréotypes concernant les caractéristiques canadiennes

en fonction de leur expérience personnelle ou du comportement de certains Canadiens. Il n'y a pas de réaction parfaite à une situation que l'on estime teintée de racisme, car chaque situation est différente et chaque personne est différente. Bon nombre des réactions ou des propos qu'un étudiant peut juger offensants sont peut-être le fruit de l'ignorance ou d'un malentendu ou le résultat d'une mauvaise communication.

Au Canada, des groupes communautaires et universitaires mènent des campagnes de lutte au racisme et le gouvernement prend des initiatives pour éradiquer la discrimination. En tant que comité local, une partie de votre travail est d'éduquer les gens et d'aider à réfuter bon nombre de stéréotypes non fondés associés aux réfugiés. Si la question du racisme préoccupe l'étudiant PÉR ou votre comité local, vous pouvez joindre un groupe antiracisme sur le campus ou dans votre collectivité, ou créer un tel groupe. Pour obtenir plus d'information sur l'éducation antiraciste, consultez l'annexe I.

CHAPITRE 10

APRÈS LES PREMIÈRES SEMAINES

LES EXAMENS, LES CONGÉS ET LES MOIS D'ÉTÉ

En tant que comité local, votre tâche est de soutenir l'étudiant PÉR sur les plans financier et émotionnel durant au moins 12 mois. Pendant ce temps, n'oubliez pas que certaines périodes de l'année sont plus stressantes que d'autres. La période des examens, les congés des Fêtes et les mois d'été peuvent être particulièrement difficiles pour un étudiant PÉR. Votre comité local pourrait devoir en faire un peu plus pour s'assurer que l'étudiant a le soutien nécessaire durant ces périodes.

Les examens

La période des examens est stressante pour tous les étudiants. Cependant, c'est particulièrement vrai dans le cas d'un étudiant PÉR qui commence à peine à s'ajuster au système scolaire canadien. Même si vos propres horaires sont très chargés, assurez-vous d'entrer en contact avec l'étudiant PÉR pour vérifier qu'il comprend bien son horaire d'examens et qu'il connaît l'endroit où ils auront lieu. Si l'étudiant n'est pas certain de savoir comment se préparer à certains examens, encouragez-le à demander à d'autres étudiants de sa classe et à contacter un centre de tutorat par les pairs. En plus du stress des études, n'oubliez pas que l'étudiant PÉR pourrait se sentir plutôt isolé pendant la période d'examens. Il sera bien content de recevoir des appels téléphoniques et des visites.

Les congés

L'Action de grâce, les vacances de Noël et la semaine de lecture peuvent être des moments particulièrement difficiles pour l'étudiant PÉR. Alors que les étudiants canadiens retournent à la maison pour passer du temps avec leur famille, les étudiants PÉR n'ont pas cette possibilité. De plus, de nombreuses résidences ferment leurs portes durant ces périodes et l'étudiant doit se trouver des solutions de rechange pour ce qui est de l'hébergement. Discutez-en avec l'étudiant PÉR au cours des semaines qui précèdent les congés pour vous assurer qu'il s'est organisé pour demeurer chez des amis. Si ce n'est pas le cas, profitez de l'occasion pour inviter l'étudiant PÉR chez vous ou chez un membre du comité, ou encore indiquez-lui des activités locales où il pourrait rencontrer d'autres nouveaux arrivants au Canada. Ainsi, l'étudiant aura la chance de voir comment une famille canadienne passe ces congés et il sera donc exposé à diverses traditions et coutumes canadiennes. Réciproquement, le membre du comité local qui l'accueillera aura la chance de mieux connaître l'étudiant PÉR et de nouer des liens d'amitié plus profonds.

Quels que soient les arrangements pris, assurez-vous que le budget de l'étudiant PÉR tient compte des dépenses supplémentaires auxquelles il faut s'attendre durant les congés. Si l'étudiant achète principalement sa nourriture par le biais d'un plan de repas, n'oubliez pas que la cafétéria peut être fermée durant les journées de congé et que l'étudiant devra acheter sa nourriture à l'extérieur du campus. Envisagez également de donner à l'étudiant PÉR un peu plus d'argent de poche durant les congés, afin qu'il puisse participer à des échanges de cadeaux.

Les mois d'été

Les mois d'été constituent souvent une période de transition, car l'étudiant PÉR devient plus indépendant. Alors qu'il est encore soutenu financièrement par le comité local, l'étudiant peut déménager de la résidence et se trouver un logement à l'extérieur du campus. Certains étudiants PÉR suivent des cours d'été et travaillent à temps partiel, tandis que d'autres travaillent à temps plein, soit dans la ville où ils ont été parrainés ou ailleurs. Peu importe les plans de l'étudiant PÉR, soyez clairs en ce qui concerne l'engagement du comité local. Si l'étudiant parrainé prévoit déménager hors campus, vous pourriez l'aider à trouver des meubles, des appareils électroménagers, des articles de cuisine et d'autres articles de base nécessaires pour meubler un appartement. Si l'étudiant parrainé se rend dans une autre province pour travailler, précisez également vos limites quant au soutien offert.

Durant les mois d'été, de nombreux comités locaux cessent leurs réunions régulières et bon nombre des membres quittent la ville. Néanmoins, vos responsabilités de soutien de l'étudiant PÉR demeurent. Assurez-vous que l'étudiant PÉR a les coordonnées des membres du comité et qu'une personne, qui demeurera en ville durant l'été, agira comme personne-ressource en cas d'urgence. Assurez-vous aussi de contacter l'étudiant PÉR à plusieurs reprises durant l'été pour voir si tout va bien et si l'étudiant n'a pas de problèmes importants. De nombreux étudiants PÉR trouvent la transition de la vie hors campus très difficile, surtout lorsque les membres du comité local ne sont pas là pour les soutenir.

EMPLOI

En tant que résident permanent au Canada, l'étudiant PÉR a le droit de travailler n'importe où au pays. Il n'est pas limité à des emplois sur le campus comme d'autres étudiants internationaux. Il est probable qu'il sera employé à un moment ou un autre pendant son année de parrainage, que ce soit à temps partiel durant l'année scolaire ou bien durant l'été. Bien que le parrainage se veuille complet, il se peut que l'étudiant veuille travailler à temps partiel pour accroître son allocation mensuelle ou pour épargner pour les frais de scolarité de l'année suivante. Peu importe ce qui le motive, obtenir une expérience de travail au Canada est un atout très précieux pour l'étudiant PÉR.

Il se peut que votre comité local ait déjà trouvé un emploi à temps partiel pour l'étudiant avant que celui-ci n'arrive au Canada. Certains comités ont une entente selon laquelle, par exemple, la bibliothèque du campus ou le centre des étudiants internationaux offre un poste à l'étudiant PÉR durant sa première année au Canada. Si un tel emploi n'est pas possible sur votre campus, votre comité local pourrait au moins fournir des renseignements importants à l'étudiant PÉR sur les façons de se trouver un emploi au Canada :

- Orientez l'étudiant vers le centre des carrières sur le campus ou organisez une rencontre avec un conseiller en emploi;
- Aidez l'étudiant à rédiger son curriculum vitae et une lettre de présentation;
- Donnez-lui des références;
- Expliquez-lui ce à quoi il peut s'attendre lors d'une entrevue et quelles sont les qualités recherchées par les employeurs.

Vous pouvez aussi lui suggérer des endroits où chercher de l'emploi. Montrez-lui les sites Web ayant trait à l'emploi, ceux du campus et de ceux de la collectivité, et expliquez-lui comment postuler. Aussi, n'oubliez pas de mentionner que de nombreux postes ne sont pas affichés et sont plutôt diffusés par le biais du bouche-à-oreille. Le « capital social » de l'étudiant PÉR sera très limité à son arrivée et il n'aura pas accès aux mêmes réseaux que les membres du comité local. Envisagez la possibilité de recourir à vos propres réseaux pour trouver des occasions d'emploi à l'étudiant PÉR.

Si la recherche infructueuse d'emploi frustre l'étudiant PÉR, encouragez-le à regarder du côté des emplois bénévoles. De nombreux étudiants PÉR arrivent ici avec des attentes très élevées concernant les possibilités d'emploi au Canada, et il peut s'avérer nécessaire de leur expliquer que les étudiants canadiens font souvent du bénévolat ou occupent de petits boulots

pour obtenir de l'expérience. Encouragez l'étudiant PÉR à chercher des occasions de bénévolat sur le campus. Il s'agit d'une façon d'accroître ses intérêts personnels et d'une première étape vers un emploi éventuel.

PRÊT DE VOYAGE

Les réfugiés qui viennent s'établir au Canada ont la responsabilité de payer les frais des examens médicaux à l'étranger et leur voyage au Canada. Puisque la plupart des réfugiés ne peuvent payer ces frais tout de suite, le gouvernement du Canada émet un prêt de voyage qu'ils doivent rembourser peu après leur arrivée au pays. Ce prêt est appelé « prêt de transport » ou « prêt de voyage »³¹.

À son arrivée au Canada, chaque étudiant PÉR reçoit une trousse de CIC qui comprend des renseignements concernant son prêt de voyage. À cette étape, la facture exacte n'aura pas encore été calculée, mais on informe l'étudiant du montant approximatif payé en leur nom par le gouvernement du Canada. L'étudiant est avisé de conserver ce document aux fins de référence. De quatre à six mois après l'arrivée de l'étudiant PÉR, CIC enverra la facture finale pour le prêt de voyage. Le montant total dépendra de nombreux facteurs, mais variera habituellement entre 2 500 \$ et 3 000 \$. **Dès la réception de cette facture finale, l'étudiant PÉR doit immédiatement contacter le centre de prêt de CIC pour négocier un échéancier de remboursement.** Même si l'étudiant peut uniquement rembourser un petit montant chaque mois, il devrait prendre l'habitude de faire ces paiements.³²

L'étudiant PÉR est responsable de son prêt de voyage. Les comités locaux devraient si possible ajouter le montant du prêt de voyage au budget de parrainage. C'est bien plus facile pour le comité local de trouver du financement pour couvrir ce montant qu'il ne l'est pour l'étudiant de le rembourser seul. Si le comité ne peut pas rembourser le prêt en totalité, il devrait tout de même incorporer les remboursements du prêt voyage dans l'allocation mensuelle fournie à l'étudiant PÉR. Cela allègera la dette de l'étudiant PÉR et l'aidera à recouvrer son indépendance financière plus rapidement.

Les prêts sont sans intérêts pour une période de temps limitée seulement. Si les remboursements ne sont pas effectués dans le délai prescrit, le compte peut être remis à une agence de recouvrement. Cela peut avoir des conséquences à long terme sur les efforts éventuels de l'étudiant PÉR pour obtenir un prêt bancaire. En outre, si le prêt de voyage n'a pas été remboursé, CIC peut choisir de ne pas délivrer les titres de voyage permettant à l'étudiant PÉR de sortir du Canada. CIC ne traitera pas non plus les demandes de l'étudiant qui souhaite parrainer d'autres membres de sa famille au Canada.

DÉCLARATIONS DE REVENUS

L'EUMC encourage fortement les comités locaux à travailler avec leur étudiant PÉR afin de présenter une déclaration de revenus dès sa première année au Canada. La déclaration de revenus doit être soumise avant le 30 avril. En se conformant à cela, l'étudiant PÉR apprendra comment remplir une déclaration et saura ce qu'il doit faire l'année suivante. De plus, en tant qu'étudiant recevant un revenu fixe, il sera probablement admissible à un remboursement de la TPS et pourra demander ce remboursement.

31 À ne pas confondre avec le fonds de contribution du PÉR (voir Ch. 6).

32 L'étudiant PÉR qui a des questions concernant son prêt de voyage devrait contacter les Services de recouvrement de CIC à Ottawa au 1-800-667-7301.

L'étudiant PÉR qui reçoit un soutien financier uniquement par le biais du comité local n'a pas à déclarer les dons en argent ou en nature. Par exemple, les dons en argent ou en nature fournis pour les frais de scolarité, d'hébergement en résidence, de plans de repas, et les allocations mensuelles ne devraient pas être déclarés. Toutefois, l'étudiant PÉR qui obtient un salaire pour un emploi à temps partiel DOIT remplir une déclaration de revenus lorsqu'il reçoit un feuillet T4³³.

Si votre comité local n'est pas en mesure d'aider l'étudiant PÉR à remplir sa déclaration de revenus, trouvez un organisme de soutien à l'immigration et à l'établissement dans votre collectivité, car ces groupes offrent de l'aide aux nouveaux arrivants qui souhaitent remplir leurs déclarations³⁴.

VOYAGER À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Avant de voyager à l'extérieur du Canada, un étudiant PÉR doit avoir en main les documents de voyage appropriés. Il doit avoir sa carte de **résident permanent** (voir Ch. 7). En plus, l'étudiant PÉR doit avoir un passeport de son pays d'origine OU un **titre de voyage** délivré par Passeport Canada. Les titres de voyage sont délivrés aux personnes qui vivent au Canada et ont un statut de personne protégée, y compris les réfugiés au titre de la Convention. Ils permettent à son détenteur de se rendre dans tous les pays, à l'exception de son pays d'origine. (En effet, si quelqu'un arrive au Canada à titre de réfugié et retourne ensuite dans son pays d'origine, il démontrerait alors qu'il n'a plus besoin de protection.)

Pour obtenir de l'information sur l'obtention d'un titre de voyage, appelez au 1-800-567-6868 ou consultez le site Web de Passeport Canada (<http://www.ppt.gc.ca/>). Veuillez prendre note qu'un étudiant PÉR qui souhaite voyager à l'extérieur du Canada doit faire une demande de titre de voyage plusieurs mois avant le voyage prévu.

SOUTENIR LA FAMILLE ET LES AMIS À L'ÉTRANGER

De nombreux étudiants PÉR vivent avec les attentes élevées de la part de leur famille et de leurs amis qui s'attendent à ce qu'ils envoient de l'argent « à la maison ». Ils sont d'ailleurs nombreux à le faire régulièrement. On ne s'attend toutefois pas à ce que les comités locaux incluent ces sommes dans le budget de parrainage. Si l'étudiant PÉR choisit d'envoyer de l'argent, c'est sa prérogative.

Cela dit, les comités locaux devraient comprendre que la pression d'envoyer de l'argent à l'étranger peut s'avérer une source de tension et de souci pour l'étudiant PÉR, car la famille et les amis peuvent ne pas comprendre les contraintes financières auxquelles fait face l'étudiant. Dans certains cas, un étudiant PÉR peut être poussé à abandonner ses études après la première année afin de travailler et envoyer de l'argent à sa famille à l'étranger. Néanmoins, l'EUMC encourage fortement les étudiants PÉR à terminer leurs études, croyant qu'ils seront plus utiles à leur famille à long terme s'ils ont obtenu un diplôme d'études postsecondaires au Canada.

33 Pour obtenir plus de renseignements sur la façon de remplir une déclaration de revenus, visitez : <http://www.cra-arc.gc.ca/gncy/t1gtrdy/menu-fra.html>

34 Pour trouver un organisme dans votre collectivité, visitez: <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/bienvenue/bien-20.asp>

CHAPITRE 11

LE CHEMIN VERS L'INDÉPENDANCE

CRÉER L'ESPACE NÉCESSAIRE À L'AUTONOMIE

Les étudiants PÉR devraient commencer à songer de façon constructive à leur avenir, dès le début du parrainage. Le but du parrainage est de faire en sorte que l'étudiant soit équipé et fin prêt, dès l'achèvement de la période de 12 mois, afin d'être d'ores et déjà indépendant et sur la voie de la réussite au Canada. Les étudiants PÉR peuvent trouver leurs propres moyens d'accéder à l'indépendance s'ils se rendent compte de l'importance pour eux de le faire, et s'ils peuvent compter sur de l'aide et des services d'orientation en cours de route. L'objectif consiste à offrir l'appui et l'encouragement nécessaires pour rendre les étudiants indépendants des comités locaux et leur donner confiance en leurs propres moyens pour prendre leur avenir en mains.

Un parrainage a besoin, pour réussir, de reposer sur un équilibre entre, d'une part, l'orientation d'une personne dans un nouveau pays, au sein d'un nouveau système d'éducation et d'une nouvelle culture, et d'autre part, le fait de laisser cette personne mener une vie indépendante. Un poème chinois bien connu dit ceci :

*Va vers les gens, vis avec eux.
Apprends d'eux, aime-les!
Commence avec ce qu'ils savent,
Bâtit sur ce qu'ils ont..*

Car avec les plus grands chefs, une fois le travail achevé, les gens disent : « Nous l'avons fait par nous-mêmes ».

~ Lao Tseu, 700 av. J.-C.

ÉVALUATION DE FIN D'ANNÉE DU PARRAINAGE

À la fin de chaque cycle de parrainage, il importe de réfléchir à vos réussites et aux défis qui se sont posés à vous dans le cadre du parrainage, et d'en tirer les leçons qui s'imposent dès le moment de commencer à planifier le prochain cycle. L'EUMC distribue le formulaire « Évaluation de fin de parrainage » aussi bien aux comités locaux qu'aux étudiants PÉR à la fin des 12 mois, les invitant à réfléchir à leur expérience de parrainage au sein du Programme d'étudiants réfugiés (PÉR) et suggérer des idées d'amélioration. Les rubriques portent sur l'information aux étudiants PÉR, l'information sur les comités locaux, les finances, la communication, les ressources et la formation ainsi que les faits saillants et les défis à relever. Les questionnaires donnés aux étudiants PÉR diffèrent légèrement de ceux présentés aux comités locaux mais ils se complètent afin d'offrir à l'EUMC un portrait complet du parrainage. Les tendances générales observées et les leçons apprises sont partagées avec les comités locaux afin de les aider à améliorer le programme sur leur campus.

DÉMÉNAGER DANS UNE AUTRE VILLE OU UN AUTRE CAMPUS

On encourage fortement les étudiants PÉR à demeurer dans l'établissement parrain jusqu'à la fin de leurs études



postsecondaires. Néanmoins, certains étudiants choisissent de déménager dans une autre collectivité ou de changer d'établissement, ou les deux. Certains étudiants y sont poussés pour se rapprocher de leurs amis ou des membres de leur famille vivant ailleurs au Canada, alors que d'autres peuvent estimer que le potentiel d'études universitaires ou d'emploi sera meilleur dans une autre ville.

En règle générale, l'EUMC encourage les étudiants PÉR à demeurer aux études dans la même ville, compte tenu de la constance des appuis et des liens communautaires qu'ils développent tout au long du parrainage. Le capital social peut s'avérer inestimable dans le cadre de l'intégration réussie d'un étudiant PÉR et susciter des débouchés qui seront absents s'ils choisissent de déménager ailleurs.

DÉCIDER DE RETOURNER DANS SON PAYS D'ORIGINE OU DE S'ÉTABLIR AU CANADA

Le Programme d'étudiants réfugiés n'offre pas seulement une occasion d'étudier, c'est aussi un programme d'établissement; ainsi, les étudiants PÉR obtiennent le droit

de demeurer au Canada à la fin de la période de parrainage de 12 mois. À titre de résidents permanents, ils sont en mesure de demeurer au Canada indéfiniment et bon nombre d'entre eux décident de prendre la citoyenneté canadienne après être demeurés au Canada le nombre requis d'années pour ce faire. En fin de compte, il revient à l'étudiant PÉR de choisir où il aimerait demeurer à la suite du parrainage.

LE PARRAINAGE D'AMIS OU DE PARENTS VOULANT VENIR AU CANADA

L'étudiant que vous parrainez pourrait avoir des membres de sa famille ou des amis réfugiés qui aimeraient immigrer eux aussi au Canada. Les réfugiés qui sont toujours à l'étranger peuvent faire une demande indépendante à l'ambassade ou au Haut-commissariat du Canada le plus près. Il leur est aussi possible de contacter les organismes locaux d'aide aux immigrants pour obtenir des conseils et de l'aide.

Le site internet de Citoyenneté et Immigration Canada (www.cic.gc.ca) offre de l'information sur tous les aspects du parrainage des réfugiés, y compris tout ce que vous devez savoir sur le parrainage privé et le parrainage gouvernemental. Pour obtenir des renseignements au sujet du parrainage au Québec, consultez le site internet du gouvernement du Québec (www.gouv.qc.ca). Une autre excellente ressource demeure le site internet du Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés (<http://www.rstp.ca/fr/>), qui contient une liste exhaustive de ressources pour les personnes intéressées à comprendre les mécanismes de fonctionnement du parrainage privé de réfugiés.

LA TENUE DES LIVRES

Au cours du processus de parrainage, votre comité local devra gérer un certain nombre de documents qu'il importe de conserver sur papier et dans un endroit d'accès commun. Ces documents pourraient comprendre des ententes entre vous et l'administration concernée quant au renoncement aux frais de scolarité, des copies des formulaires d'immigration de

CIC, des relevés bancaires, des questions de référendums, la confirmation de lettres d'inscription, les procès-verbaux des réunions des comités locaux, les coordonnées de contact du personnel et des conseillers membres du corps professoral, ainsi que des renseignements sur des événements importants.

Il importe de conserver ensemble tous ces renseignements dans un lieu sécuritaire afin de pouvoir y référer facilement au besoin. Vous pourriez choisir de monter un cartable PÉR pour votre comité local, afin d'y archiver toute l'information. Cela aidera aussi la diffusion d'information aux nouveaux directeurs et tout particulièrement à un nouveau coordonnateur du PER. De plus, le fait de conserver ces renseignements à portée de main facilite grandement les communications avec l'EUMC et la confirmation des arrangements lors de l'arrivée prochaine d'un étudiant PÉR. Les coordonnateurs du PÉR nouvellement en poste pourraient ne pas savoir qui contacter au bureau du registraire, par exemple, ce qui illustre bien l'importance d'avoir dans vos dossiers le nom de la personne ressource.

En plus d'un cartable du PER, vous devriez disposer d'un lieu sécuritaire où entreposer des documents confidentiels. Si vous travaillez avec un conseiller membre du personnel ou du corps professoral, demandez-lui s'il dispose d'un classeur sécuritaire où tenir les données relatives aux dossiers des candidats (voir les détails en Ch. 6). Vous pourriez aussi vouloir que le conseiller conserve des copies des documents importants traitant du parrainage, comme des ententes conclues avec l'administration afin d'assurer du soutien aux parrainages.

Pour compléter ces stratégies, votre comité local devrait enregistrer l'information dans la base de données d'EUMC intitulée Mon comité, à laquelle on accède par l'entremise du site internet de l'EUMC. La base de données Mon comité fournit un lieu permettant aux comités locaux d'enregistrer les coordonnées de leurs personnes ressources ainsi qu'un dossier de leurs activités. Cette base de données permet à l'équipe d'engagement sur les campus de l'EUMC d'appuyer vos travaux tout au long de l'année, de communiquer efficacement avec vos membres et de tenir un registre des retombées globales du réseau des comités locaux de l'EUMC. C'est également là que vous trouverez le Formulaire d'intention de parrainage.

Pour accéder à la base de données Mon comité, consultez le site internet de l'EUMC à l'adresse : <http://mycommittee.wusc.ca/login.aspx?Lang=FR>. Si vous avez perdu votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, veuillez contacter un membre de l'équipe d'engagement sur les campus de l'EUMC.

CHAPITRE 12

L'ENGAGEMENT DU PUBLIC

POURQUOI SUSCITER L'ENGAGEMENT DE LA POPULATION?

Dans le monde, fin 2013, 11,0 millions³⁵ de personnes vivaient en tant que réfugiés, ayant dû quitter leur pays d'origine à cause de guerres civiles et de violences de source religieuse ou ethnique, sans pouvoir revenir chez elles. Depuis le 11 septembre 2001, de nombreux pays riches ont resserré les rangs et instauré des obstacles qui posent des difficultés inutiles aux réfugiés. De nombreux réfugiés sont maintenant considérés suspects ou comme des intrus. Cependant, à l'encontre de nombreuses fausses conceptions, les réfugiés partout dans le monde sont des personnes actives, intelligentes et ingénieuses, qui affrontent les difficultés qu'elles doivent surmonter.

Comme d'autres groupes voués aux questions de justice sociale ou de droits de la personne, les comités locaux entreprennent souvent des campagnes d'éducation publique – dans une perspective de sensibilisation, de défense des droits et d'éducation – pour porter l'attention sur les questions de développement et sur les réfugiés, et souligner les liens d'interdépendance entre les préoccupations locales et mondiales. C'est un aspect très important du mandat de l'EUMC en matière d'engagement de la population canadienne.

Souvent, à mesure que les comités locaux avancent dans le processus de parrainage, ils développent une conscience aiguë des défis qui se posent aux réfugiés et aux immigrants qui viennent au Canada, et des réalités que subissent ceux qui vivent dans des pays d'asile. Cela pousse de nombreux comités à organiser sur leur campus des activités de participation publique portant sur les réfugiés, le développement international et le dialogue interculturel. Ce genre d'activité n'est pas seulement éducatif pour ceux et celles qui effectuent la recherche, la planification et l'organisation de ces activités publiques, mais aussi pour le public élargi qui constitue le groupe ou l'auditoire cible.

En sensibilisant les gens de votre campus et de votre collectivité sur les questions entourant les réfugiés et en suscitant leur engagement, vous permettrez d'accroître la compréhension et les préoccupations quant aux défis qui se posent aux réfugiés, et vous augmenterez l'appui au Programme d'étudiants réfugiés sur votre campus.

Étape 1 : Définissez votre (vos) objectif(s)

Dès le début de l'année, cernez certains objectifs concrets pour vos activités d'engagement du public. Voulez-vous promouvoir l'EUMC et le PÉR sur votre campus? Célébrer l'arrivée de nouveaux étudiants PÉR? Sensibiliser votre entourage quant aux tendances mondiales touchant les réfugiés? Réfuter les mythes et vous affirmer contre le racisme au sein de votre campus? Encourager l'action locale et soutenir les nouveaux arrivants dans votre collectivité? Cernez un objectif qui vous passionne!

Étape 2 : Choisissez une date

Choisissez une date qui convient à votre calendrier d'activités, mais qui est également appropriée pour votre auditoire cible. Un concert-bénéfice à la fin de janvier pourrait attirer une foule d'étudiants, alors qu'un autre à la mi-avril pourrait rassembler bien peu de gens. Considérez aussi les dates importantes inscrites dans le calendrier campus de l'EUMC :

- Journée internationale de la paix : le 21 septembre
- Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté : le 17 octobre
- Journée internationale de la tolérance : le 16 novembre

35 <http://www.unhcr.org/gr13/index.xml>

- Journée des droits de l'homme : le 10 décembre
- Mois de sensibilisation au PÉR : janvier
- Semaine du développement international : la première semaine pleine de février
- Journée internationale de la femme : le 8 mars
- Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale : le 21 mars
- Journée des droits des réfugiés : le 4 avril
- Journée mondiale des réfugiés : le 20 juin

Étape 3 : Choisissez une stratégie

Les comités locaux de l'EUMC se sont avérés énormément inventifs dans leurs stratégies d'engagement du public. Voici quelques idées qui ont fait leurs preuves et qui pourraient vous inspirer.

- Tenir une soirée de cinéma pour étudier l'expérience des réfugiés à l'étranger, au Canada, ou les deux. Voir à l'annexe V une liste de documentaires sur le sujet.
- Inviter un(e) ancien(ne) étudiant(e) parrainé(e) à parler de son expérience d'être venu(e) au Canada par l'entremise du PÉR. Contactez l'EUMC qui pourra vous indiquer des orateurs potentiels dans votre région.
- Présenter les mythes et les faits sur les réfugiés (p. ex., réfugiés vs immigrants) dans un kiosque d'information installé sur votre campus. Voir les détails à l'annexe I.
- Se porter volontaire pour œuvrer au sein d'un organisme d'établissement local qui aide les réfugiés nouvellement arrivés.
- Écrire un article sur le PÉR sur votre campus pour le journal local ou celui du campus.
- Tenir une conférence avec un groupe d'orateurs : anciens réfugiés, travailleurs à l'établissement des réfugiés, universitaires.
- Organiser un « dîner de fête-ou-de-famine » ou un « banquet de la faim » afin de recueillir des fonds pour une cause liée aux réfugiés. Voir les détails à l'annexe VI.
- Monter une simulation de camp de réfugiés et animer les discussions sur l'expérience des personnes vivant dans les camps.
- Tenir un repas-partage mettant en vedette des plats venant de partout au monde, et animer la discussion sur les racines ancestrales des membres de votre comité et comment ils ou leurs familles sont venus au Canada.
- Organiser un atelier de discussion contre l'oppression ou contre le racisme, avec l'aide d'animateurs experts locaux.
- Organiser un jeu de simulation ou de sensibilisation sur les réfugiés. Voir les exemples donnés à l'annexe VI.
- Tenir un souper gala ou une soirée culturelle en collaboration avec d'autres groupes sur le campus ou dans la collectivité.
- Tenir un encan silencieux, avec des dons provenant des entreprises locales, dont les bénéficiaires seront portés à la stratégie d'éducation au sein des camps de l'EUMC. Voir les détails à l'annexe IV.

Vous trouverez d'autres suggestions d'engagement du public sur les questions entourant les réfugiés dans le calendrier campus de l'EUMC et dans les annexes ci-jointes.

PARTICIPATION DE L'ÉTUDIANT PÉR

Il arrive souvent que la personne la plus efficace et la plus inspirante pour intéresser le public au PÉR est l'étudiant(e) parrainé(e) sur votre campus. L'EUMC vous encourage à inviter l'étudiant(e) à participer à vos campagnes de sensibilisation sur le campus et dans la collectivité, par exemple lors de présentations ou d'entrevues dans les médias, ou encore à participer à vos activités de comité local. Toutefois, soyez respectueux de son niveau de confort; certains étudiants PÉR seront très ouverts à s'exprimer en public sur leur expérience, tandis que d'autres voudront surtout demeurer anonymes et ne pas parler de leurs expériences. Tout en encourageant l'étudiant(e) à participer aux activités de



sensibilisation du public, il ne faudrait jamais que cette personne se sente obligée de faire une présentation ou quoi que ce soit d'autre en relation avec la promotion du programme.

En ce qui touche le passé de la personne, tâchez de demeurer sensible au respect de sa vie privée, en ne demandant pas trop de détails sur les antécédents. Certains étudiants ne sembleront pas particulièrement inquiets quant à ce qui se passe dans leur pays d'origine une fois qu'ils sont arrivés au Canada, alors que d'autres se lanceront dans des efforts de grande envergure pour rendre publique la situation de détresse humanitaire dans leur pays d'origine. La règle générale à observer serait d'encourager les étudiants PÉR à partager leur connaissance de la situation courante dans leur pays d'origine, dans la mesure où ils se sentent à l'aise de le faire. L'intention du PÉR est que les Canadiens qui participent au parrainage puissent en apprendre davantage sur les réalités des réfugiés dans de nombreux pays du monde, mais le programme reconnaît que l'on devrait permettre aux étudiants de choisir de participer, ou non, à des activités d'engagement du public.

Dans le passé, des problèmes ont fait surface quand des étudiants PÉR ont eu le sentiment qu'ils « servaient de bête de cirque » aux mains de leurs comités locaux. On peut bien expliquer d'où vient l'étudiant et comment il est arrivé au Canada (en tant que réfugié parrainé de manière privée) **mais il faut éviter les qualificatifs comme « notre étudiant(e) réfugié(e) » parce qu'il (elle) n'est plus une personne réfugiée, mais bien une personne au statut de résident permanent, avec un foyer et un avenir.**

LES RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

En vous adressant aux médias, mettez en valeur les réalisations nationales du PÉR, mais aussi les succès du programme sur votre campus. N'oubliez pas, cependant, de **ne jamais dévoiler de renseignements personnels sur des étudiants PÉR sans leur permission explicite**. Si l'étudiant(e) parrainé(e) désire demeurer anonyme sur le campus, il importe de respecter ce désir. Votre démarche auprès des médias devrait toujours refléter les souhaits de l'étudiant PÉR.

L'EUMC a élaboré diverses ressources pour vous aider à intéresser les médias³⁶:

- Le guide du comité local, module 4 : Médias et communications
- Des vidéos de formation PÉR sur la mobilisation des médias
- Des profils d'anciens étudiants PÉR
- La fiche d'information sur le PÉR
- L'étude d'impact : L'évaluation du Programme des étudiants réfugiés de l'EUMC (2007)

Pour obtenir tout renseignement sur la façon d'aborder les médias, contactez votre agent de liaison régional qui peut vous mettre en contact avec le service des communications de l'EUMC. En outre, si vous apprenez qu'il y aura prochainement

36 Pour accéder à ces ressources, consultez le site <http://wusc.ca/fr/programme/ressources-per>

une visibilité médiatique sur le PÉR, s'il vous plaît, informez-en l'EUMC. Nous sommes toujours heureux d'apprendre qu'il y a une attention médiatique sur le PÉR.

REMARQUE CONCERNANT FACEBOOK ET LES AUTRES SITES DE RÉSEAUTAGE SOCIAL

Facebook et d'autres sites de réseaux sociaux deviennent de plus en plus populaires et constituent un moyen efficace pour publiciser vos activités de comité local et attirer l'attention sur le PÉR. Faites toutefois preuve de discrétion au moment d'afficher des photos et des renseignements personnels en ligne! Assurez-vous de bien avoir la permission de l'étudiant(e) parrainé(e) avant d'afficher sa photo et ses renseignements personnels. De nombreux étudiants PÉR ne veulent pas être étiquetés comme « l'étudiant réfugié » et choisissent plutôt de demeurer complètement dans l'anonymat sur le campus. Respectez leur décision et soyez prudents lors de la publication de vos activités de comité local afin de ne pas manquer à leur désir de confidentialité.

AU-DELÀ DU PÉR

Les membres de l'EUMC désire avoir un impact au-delà du parrainage annuel d'étudiants réfugiés. Par l'entremise de sa stratégie dans les camps et de sa campagne *Mettre en lumière*, l'EUMC vise à améliorer la qualité de l'éducation primaire et secondaire et rehausser l'accès, la rétention et le succès des filles au niveau primaire et secondaire.

La campagne Mettre en lumière a été conçue pour rehausser le taux de réussite scolaire des filles. Contribuez à mettre en lumière ce que les filles peuvent accomplir si elles surmontent les obstacles auxquels elles font face pour recevoir une éducation dans les camps de réfugiés. La campagne vise à faire connaître ces enjeux et à recueillir des fonds en vue d'acheter des lampes solaires et des fournitures scolaires et de financer des cours de rattrapage et des bourses pour des filles qui ont dû interrompre leurs études pour différentes raisons. Ensemble, nous pouvons fournir à ces filles les outils dont elles ont besoin pour apprendre, s'épanouir et réussir. Pour plus de renseignements, visitez <http://wusc.ca/fr/campagne/mettre-en-lumi%C3%A8re>

ANNEXES

ANNEXE I

RENSEIGNEMENTS DE BASE

Anatomie d'un camp de Réfugiés (seulement disponible en Anglais)

<http://www.cbc.ca/news2/background/refugeecamp/refugees/refugee.html>

Archives de Radio-Canada : Immigration Une décennie d'émission de radio et télé-média sur l'immigration au Canada

<http://archives.radio-canada.ca/societe/immigration/page/1/>

Au-delà des apparences : Défaire les mythes à propos des jeunes nouveaux arrivants

<http://ccrweb.ca/fr/defaire-les-mythes/accueil>

La situation des réfugiés : Présentation des enjeux relatifs à l'immigration et aux réfugiés au Canada

<http://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/static-files/documents/situationFR.pdf>

Historique canadienne de politique des réfugiés (seulement disponible en Anglais)

<http://www.ccrweb.ca/refpolicy.ppt>

Bref historique de la réponse du Canada à la situation des réfugiés

<http://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/static-files/historerefugies3.htm>

À propos des réfugiés et des immigrants : Un glossaire terminologique

<http://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/static-files/glossaire.PDF>

Journée des droits des réfugiés: Célébrations du 4 avril :

<http://www.ccrweb.ca/JDR.htm>

L'État des réfugiés au Canada – une introduction aux défis des réfugiés et des immigrants au Canada (seulement disponible en Anglais)

<http://www.ccrweb.ca/documents/state-of-refugees.pdf>

Survол: Camps de réfugiés à Dadaab, Kenya : (seulement disponible en Anglais)

<http://www.care.org/careswork/emergencies/dadaab/>

Le système des réfugiés au Canada: survол du Gouvernement du Canada

<http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/index.asp>

L'Agence des Nations Unies Pour les Réfugiés (UNHCR): Une excellente ressource pour recevoir les dernières informations, statistiques, et nouvelles sur les réfugiés à travers le monde

<http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/home>

La Convention de 1951 : questions et réponses

<http://www.unhcr.fr/pages/4aae621e11f.html>

RefWorld: Un moteur de recherche et une collection de rapports au sujet des zones de conflits, des politiques internationales, documents légaux, etc. . (Seulement disponible en Anglais)

www.refworld.org

ANNEXE II

ORGANISATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

Conseil Canadien pour les réfugiés (CCR): www.ccrweb.ca

- Un organisme de regroupement sans but lucratif qui se voue à la défense des droits et à la protection des réfugiés au Canada et dans le monde, et à l'établissement des réfugiés et des immigrants au Canada.

CARE International: www.care.org

- CARE se charge des trois camps de réfugiés à Dadaab au Kenya, qui comprend plus de 500 000 réfugiés, dont la majorité est somaliennes. (disponible en Anglais seulement)

Centre for Refugee Studies: www.yorku.ca/crs

- Le Centre pour les études sur les réfugiés est une branche de recherche à l'Université York. Le site fourni de l'information sur des événements, des publications, et des ressources au sujet des réfugiés. (en Anglais seulement)

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC): www.cic.gc.ca

- Le département fédéral responsable pour la protection, la réinstallation des réfugiés.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM): <http://www.iom.int/cms/fr/sites/iom/home.html>

- L'OIM collabore avec la communauté internationale pour aider au processus migratoire au travers le monde.
- Elle coordonne les voyages des étudiants PÉR qui viennent au Canada.

Service Jésuite des Réfugiés: <http://fr.jrs.net/>

- Une organisation catholique internationale qui a pour mission d'accompagner et de défendre les droits des réfugiés.
- SRJ est un partenaire de l'EUMC au Malawi et en Thaïlande

L'Agence des Nations Unies Pour les Réfugiés (UNHCR): <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/home>

- L'Agence des Nations Unies a pour mandat de coordonner l'action internationale pour la protection des réfugiés et de chercher des solutions aux problèmes des réfugiés dans le monde.

Windle Trust Kenya: www.windle.org

- Organisation non-gouvernementale est responsable de l'éducation et la formation dans les camps de réfugiés dans l'Est de l'Afrique
- WTK est un partenaire de l'EUMC au Kenya

ANNEXE III

RESSOURCES POUR L'ENGAGEMENT DES CAMPUS

Les ressources suivantes sont disponibles: <http://www.wusc.ca/fr/comites-locaux-ressources>

Affiche PÉR

Affiche du logo de l'EUMC

Manuel du Comité Local

Module #1: Aperçu de l'EUMC et des comités locaux

Module #2: (Re)mise sur pied d'un Comité Local

- Formulaire d'inscription de l'EUMC : Nouveau comités locaux

Module #3: Gestion d'un Comité Local

- Recruter un membre du personnel

Module #4: Médias et Communications

Module #5: Gestion financière

- Rapport financier (exemple)

Module #6: Collecte de fonds

- Dons de charité : Foire aux questions (FAQ) des Comités locaux
- Formulaire de don
- Fonds de soutien destiné aux comités locaux

Module #7: Planification d'évènements

- Calendrier d'évènements (Disponible en anglais)

ANNEXE IV

RESSOURCES PÉR

Les ressources suivantes sont disponibles en contactant le personnel du Programme d'étudiants réfugiés ou au : <http://wusc.ca/fr/programme/ressources-per>

Information générale du PÉR

- Fiche d'information
- Étude d'impact : Évaluation du Programme d'étudiants réfugiés de l'EUMC (2007)
- Brochure du PÉR
- Présentation de l'EUMC
- Créer des liens pour appuyer les nouveaux arrivants dans les petites collectivités

NOUVEAU ! Vidéo de formation du PÉR

- Former les volontaires
- Sensibilisation du PÉR
- Mobilisation de la communauté
- Mobilisation des médias
- Intégration Scolaire
- Intégration sociale et culturelle
- Trouver un emploi

Matériaux pour la promotion du PER

- Affiches PÉR
- Fiche d'information PÉR
- Histoires de PÉR
- Macarons : "J'appuie le PÉR"
- T-shirt : "J'appuie le PÉR" (bientôt)
- Vidéos PÉR (YouTube)
- Liste de films sur les réfugiés

Parrainez un étudiant réfugié

- Exemple de budget

Obtenir de l'aide sur votre campus

- Guide de planification d'un référendum gagnant
- Lettre d'appui pour un référendum (exemple)
- Lettre d'appui pour recteur/directeur de l'université/collège (exemple)
 - Profils des pays (UNHCR - en anglais)

Collecte de fonds

- FAQ des levées de fonds
- Campagne «arrondir la facture»
- Solliciter des dons par lettre
- Guide des pratiques exemplaires
- Stratégies pour augmenter votre fond de contribution
- Lettre pour faire des demandes de sons de matériel (exemple)

ANNEXE V

FILMS DOCUMENTAIRES

Plusieurs vidéos sur les réfugiés sont disponibles <http://wusc.ca/fr/programme/ressources-per>

VIDÉOS SPÉCIFIQUES SUR LE PÉR :

The Lucky Ones (2007)

- Ce documentaire CBC démontre deux étudiants de l'EUMC qui ont été en asile à Dadaab. Le film suit leurs trajets du Kenya au Canada. Disponible en ligne - seulement en Anglais:

La vie dans un camp (2007)

- Conçue par une ancienne membre de l'EUMC à l'Université Laval, le film démontre les expériences des réfugiés qui habitent dans les camps de réfugiés de Dadaab et Kakuma au Kenya.
- Produit par la Presse universitaire francophone de Carrefour international.
- Disponible en ligne sur YouTube. Contactez l'EUMC pour recevoir une copie.

Once a Refugee (1998)

- Produit par l'EUMC, ce vidéo suit le processus que vivent les jeunes réfugiés Africains qui demeurent au Kenya afin d'arrivée au Canada par l'entremise du Programme d'étudiants réfugiés.
- Disponible sur demande au bureau national de l'EUMC. Anglais avec sous-titre francophones.

Autres documentaires qui traitent sur les expériences des réfugiés:

Le Darfour: Quatre ans plus tard, toujours l'impasse (2007)

- Collection de vidéos et de reportages radiophonique au sujet du Soudan, du Darfour, et de la mission difficile de maintenir la paix de l'Union africaine.

Bledi, mon pays est ici (2006)

- Mohamed, Smaïl, Messaouda, Jamel, Nora et des milliers d'autres ont quitté une Algérie en guerre dans les années 90 pour venir se réfugier au Canada. Sans statut permanent depuis des années, ils ont travaillé pour des salaires de misère, fondé des familles et embrassé la culture d'un pays qu'ils considèrent aujourd'hui comme le leur.
- Confrontations avec la police, déportations, retrouvailles, l'œil de la caméra capte hauts et bas, joies et désespoirs des sans-statuts algériens.

God Grew Tired of Us: The Story of the Lost Boys of Sudan (2006) (version française: Dieu s'est fatigué de nous)

- John, Daniel et Panther font partie des quelque 20 mille «garçons perdus» qui, fuyant leur Soudan natal déchiré par la guerre civile, ont en 1987 amorcé un long et dangereux périple à travers le désert, qui les a conduits en Éthiopie, puis au Kenya. Ce film raconte le destin de trois jeunes réfugiés soudanais ayant immigré aux États-Unis dans l'espoir d'une vie meilleure.
- <http://www.godgrewtiredofus.com/>

The Lost Boys of Sudan (2004) Version française: Les garçons perdus du Soudan

- Nominé aux Emmy, ce documentaire suit deux jeunes réfugiés soudanais dans leur extraordinaire périple de l'Afrique à l'Amérique.
- www.lostboysfilm.com/

Les réfugiés de la planète bleue (2006)

- Ce film met en lumière la situation des réfugiés environnementaux dont le nombre ne cesse de croître, ceux-ci voient leur droit à un environnement propre et durable bafoué, mais ils ne disposent encore d'aucun statut légal.
- <http://onf-nfb.gc.ca/fr/notre-collection/?idfilm=53075>

Sierra Leone's Refugee All-Stars (2005) (en anglais)

- Gagnant de plus d'une douzaine de prix de films internationaux, ce documentaire raconte l'histoire inspirante d'un groupe de musiciens
- qui ont formé un groupe dans un camp de réfugiés en Afrique de l'Ouest après avoir été chassés de leurs maisons par une guerre civile brutale.
- <http://www.refugeeallstars.org/>

Liste de vidéos du Conseil Canadien pour les Réfugiés (CCR)

- <http://www.youtube.com/user/ccrwebvideos>

Le beau mensonge (2014) Version originale: The Good Lie

- Ce film, réalisé par Philippe Falardeau est l'histoire de réfugiés soudanais qui se réinstallent aux États-Unis. Leur rencontre avec une conseillère d'une agence d'emploi changera leurs vies.
- <http://www.thegoodliemovie.com/>

ANNEXE VI

ENGAGEMENT DU PUBLIC

Envers et contre tout : le jeu qui te fait expérimenter la condition d'un réfugié

- <http://www.enversetcontretout.org/>

HCR : Passages: Jeu de sensibilisation à la réalité des réfugiés

- http://www.unhcr.be/fileadmin/user_upload/pdf_documents/nl/PASSAGES_FR_11-2012.pdf

HCR : Sensibiliser les autres sur la situation des réfugiés

- http://unhcr.ca/events/facilitators_manual-f.pdf

HCR Trousse pour la Journée mondiale du réfugié (en Anglais)

- http://unhcr.ca/wrd/documents/WRD_Toolkit.pdf

Trousse HCR pour les professeurs (en Anglais)

- <http://www.unhcr.ca/teachers/default.htm>

Le réseau in-terre-actif

- http://www.in-terre-actif.com/214/journee_mondiale_des_refugies

HCR : Le coin des enseignants

- <http://unac.org/ressources/teachers-corner/?lang=fr>

Médecins sans frontières : un camp de réfugiés au cœur de la ville

- <http://campderefugies.ca/ressources-pedagogiques/>

HCR : Catalogue de ressources en français

- http://www.unhcr.ca/teachers/documents/resource_catalog-f.pdf



WUSC  EUMC

L'éducation change le monde.

EUMC — ENTRAIDE UNIVERSITAIRE MONDIALE DU CANADA

1404, rue Scott | Ottawa, ON | Canada | K1Y 4M8
Téléphone: (613) 798-7477 | Sans frais: 1-800-267-8699
eumc.ca | twitter: @WorldUniService | facebook.com/wusc.ca

Numéro d'organisme de bienfaisance : 11930 4848 RR0001